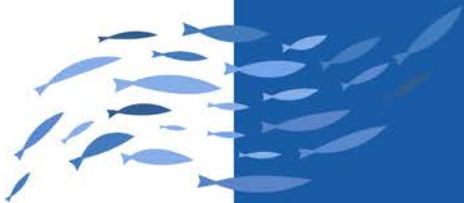


RAPPORT D'ACTIVITÉ

COREPEM

Comité Régional des Pêches maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



**20
24**



Sommaire

3	Le Mot du Président
4	Le COREPEM en région
5	Les missions du COREPEM
7	Nos valeurs
8	Notre feuille de route –Les actions mises en œuvre en 2024
10	Entreprises de pêche
	<ul style="list-style-type: none">• Accompagner la création et/ou la transmission des entreprises de pêche
15	Engagement des professionnels
	<ul style="list-style-type: none">• Développer et favoriser l'implication des professionnels• Renforcer la prévention des risques pour plus de sécurité à bord• Faciliter les échanges et l'accès à l'information à destination des professionnels
20	Image & Communication
	<ul style="list-style-type: none">• Communiquer vers le grand public sur nos métiers, produits, filières, actions• Communiquer vers les jeunes pour favoriser l'attractivité des métiers
27	Environnement, milieux et espaces marins
	<ul style="list-style-type: none">• Poursuivre notre engagement dans les politiques environnementales• Garantir aux activités de pêche un accès durable à l'espace• Assurer les conditions d'une bonne cohabitation
46	Pêcheries et ressources
	<ul style="list-style-type: none">• Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et du respect de la réglementation• Renforcer la coopération avec les scientifiques dans un souci de co-expertise• Renforcer notre action de lobbying auprès des décideurs nationaux et européens• Engager des actions de filière au bénéfice des territoires
58	Nos partenaires
59	Glossaire

Le mot du Président

Une année ne se résume jamais à des chiffres. Elle se ressent. 2024, c'est celle où nos convictions ont résisté aux vents contraires. Celle où l'audace a été moins un luxe qu'une nécessité. Celle où l'on a parfois dû réinventer des certitudes.

Nous avons innové, mais sans oublier d'écouter. Nous avons accéléré, sans jamais lâcher la main de nos partenaires. Et nous avons grandi, non pas seulement en résultats, mais en maturité, en conscience, en responsabilité.

Cette année, j'ai vu des regards lucides, des idées brillantes, des doutes courageux et des élans collectifs. Et ce sont eux, plus que tout, qui dessinent l'avenir.

À celles et ceux qui rendent chaque page de ce rapport possible — merci. Ce que nous avons construit cette année n'est pas seulement mesurable. Il est, profondément, remarquable.

2025 nous attend. Nous y allons ensemble, plus confiants que jamais.



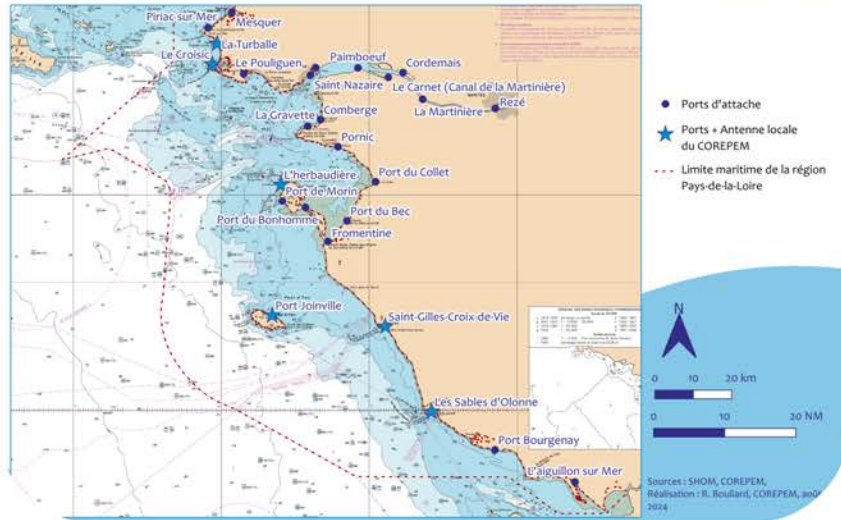
« Qui aurait cru que 2024 nous demanderait d'être à la fois stratèges, funambules et parfois même un peu magiciens ? »

José JOUNEAU,
Président

Le COREPEM en région

Une présence sur tout le littoral des Pays de la Loire

Ports de la région et antennes locales du COREPEM

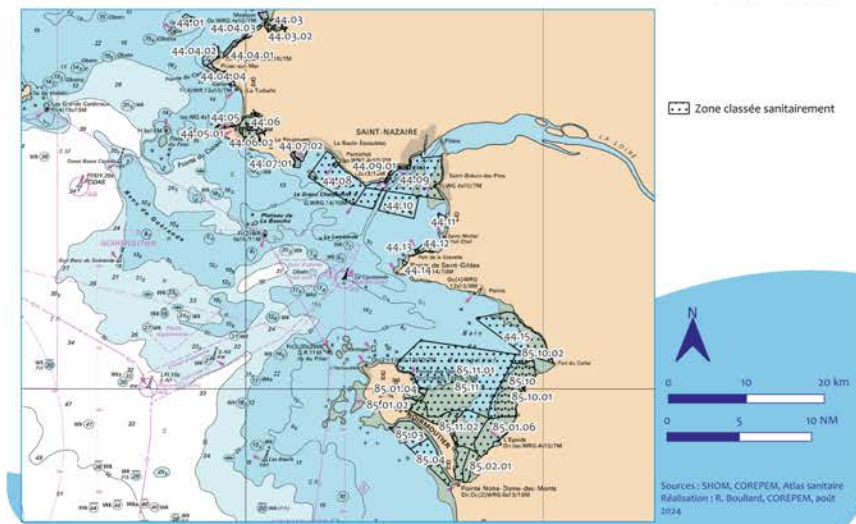


Nombre de navires de pêche embarquée par port d'attache en 2023



Une activité diffuse dans le territoire

Zone classée sanitaire en région



Des zones de pêche à pied professionnelle réparties en région

Les missions du corepem

Le Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire (COREPEM) est une organisation professionnelle des pêches au sens du code rural et de la pêche maritime, dont les missions sont les suivantes :



- Assurer la représentation et la promotion au niveau régional des intérêts généraux des professionnels exerçant une activité de pêche maritime ou d'élevage marin ;
- Participer à l'élaboration et à l'application des réglementations en matière de gestion des ressources halieutiques pour les espèces qui ne sont pas soumises à des totaux autorisés de captures ou à des quotas de captures en application d'un règlement de l'Union européenne et de récolte des végétaux marins ;
- Participer à l'élaboration des réglementations encadrant l'usage des engins et la cohabitation des métiers de la mer ;
- Participer à la réalisation d'actions économiques et sociales en faveur de leurs membres ;
- Participer aux politiques publiques régionales de protection et de mise en valeur de l'environnement, afin notamment de favoriser une gestion durable de la pêche maritime et des élevages marins ;
- Apporter un appui scientifique et technique à leurs membres, ainsi qu'en matière de sécurité, de formation et de promotion des métiers de la mer.

Les antennes locales



- Être des relais administratifs et techniques auprès des marins (demandes de licence, cession et acquisition des navires, formations, RDV médicaux, etc.) ;
- Diffuser des informations aux pêcheurs (emploi, réglementation, sécurité, information portuaire, etc.) ;
- Être une interface entre les professionnels, les pouvoirs publics et les instances locales (halles à marée, groupements de gestion, etc.) ;
- Organiser les commissions locales portuaires ;
- Être un relai et un support de l'équipe projet du COREPEM sur certains dossiers et participer aux groupes de travail internes au COREPEM.

Les chargés de missions ou équipe « projets »



Chargée de la mise en œuvre de la feuille de route, l'équipe "projets" poursuit différents objectifs :

- Monter et coordonner des projets visant différents objectifs (gestion des ressources, développement économique et technique, amélioration de la connaissance sur les ressources et les pratiques de pêche dans l'espace et dans le temps...) en valorisant le savoir empirique des marins-pêcheurs ;
- Informer les professionnels (et notamment le Conseil d'Administration et le Bureau) sur l'ensemble des thématiques susceptibles d'avoir une interaction avec leurs activités ;
- Apporter de l'expertise sur des thématiques précises pour défendre les intérêts des pêcheurs professionnels au sein de différentes instances et à différentes échelles géographiques ;
- Assurer l'échange d'informations entre les nombreux acteurs liés directement ou indirectement à la pêche professionnelle (interface professionnels / administrations / scientifiques) ;
- Veiller aux évolutions réglementaires et garantir la prise en compte des intérêts de la pêche professionnelle dans les processus de décision,
- Animer des commissions thématiques chargées de :
 - Proposer et accompagner les projets en lien avec le thème de la commission,
 - Assurer l'échange d'informations entre les pêcheurs, les membres du COREPEM, les partenaires et l'administration,
 - Proposer au Conseil du COREPEM toute mesure de gestion lui paraissant nécessaire pour améliorer la gestion d'un stock en particulier.

Les gardes-jurés



- Veiller au respect des réglementations de la pêche à pied, et des mesures de gestion de la ressource afin de contribuer à sa préservation et à la durabilité de l'activité au travers de :
 - La prévention, et la pédagogie sur l'estran,
 - Le retour des informations auprès des gestionnaires de la pêche sur les situations observées sur le terrain,
 - Le relevé des infractions le cas échéant.
- Mener ces actions en collaboration avec l'ensemble des services de l'Etat opérant sur le littoral.

Nos valeurs



©ALLANO

convivialité

Équité

adaptabilité

innovation

responsabilité

excellence

solidarité

intégrité

Notre Feuille de route

Nous souhaitons des entreprises rentables et résilientes, des armateurs et équipages formés, des navires décarbonnés dans le neuf ou dans l'existant assurant la sécurité et le confort des équipages



ENGAGEMENT PROFESSIONNEL

Nous souhaitons des professionnels impliqués dans la pérennité du métier et dans tout ce qui gravite autour (environnement, réglementation, etc.), des professionnels acteurs informés et éclairés sur les enjeux pour être force de proposition et prendre leur destin en main



Notre Feuille de route



IMAGE - COMMUNICATION

Nous souhaitons une communication ambitieuse vers les jeunes et le grand public pour la découverte de nos métiers, notre filière, de nos actions au profit de la préservation de la ressource, nos produits



ENVIRONNEMENT, MILIEUX & ESPACE MARINS

Nous souhaitons disposer d'un environnement marin productif et de qualité, dans lequel les activités de pêche s'inscrivent durablement en maintenant des équilibres avec les autres activités



PÊCHERIES & RESSOURCES

Nous souhaitons des possibilités de pêche en adéquation avec l'état de la ressource et des pêcheries, pour une filière dynamique et responsable



ENTREPRISES DE PÊCHE

Accompagner
la création et/ou
la transmission
des entreprises
de pêche

Renforcer la
prévention des
risques,
pour plus de
sécurité à bord

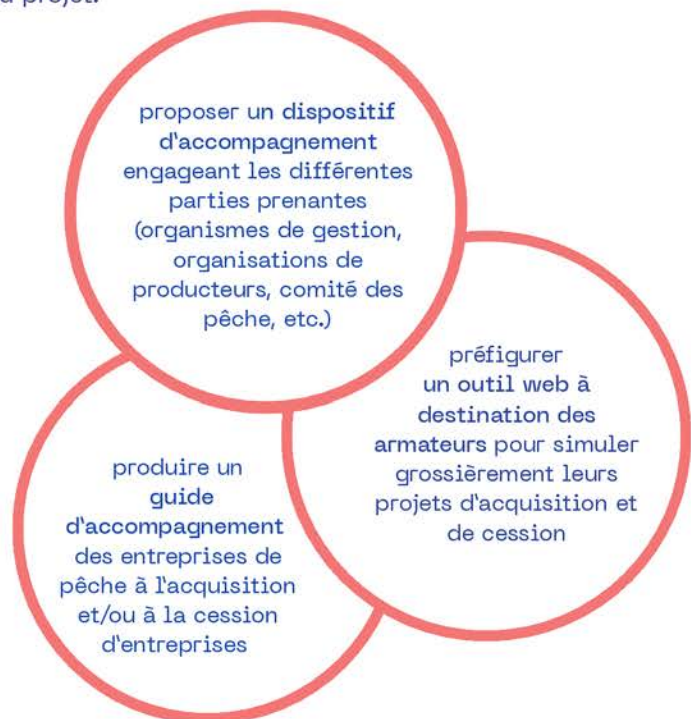


©Corepem

Partenariat	Corepem, Cellule Mer de Capacités, organismes de gestion (AGCLA, GPAT, ACOPAN), organisations de producteurs (LPDB, OP Vendée, OPPAN)
Financement	autofinancement de l'ensemble des partenaires + partenariat Parc éolien de Saint-Nazaire + partenariat Parc éolien du plateau des Boeufs
Budget	21 225€ en 2023

Le projet PROLIREN (Renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays de la Loire) a permis de mettre en évidence les principaux enjeux en région entourant les projets de cession-acquisition de navires et/ou d'entreprises de pêche et d'identifier les actions nécessaires pour faciliter le renouvellement des navires, des entreprises et des générations d'entrepreneurs à la pêche professionnelle en Pays de la Loire. L'amélioration de l'accompagnement des pêcheurs professionnels ayant un projet d'acquisition ou de cession fait partie des actions principales identifiées à l'issue du projet.

C'est dans ce contexte que le projet PROLIREN 2 a été lancé en 2023 pour améliorer l'accompagnement des projets de cession et d'acquisition des entreprises de pêche d'une part et renforcer l'expertise collective des structures pour un meilleur accompagnement d'autre part. Cette deuxième étape se déroulera jusqu'en 2025-2026 autour d'actions concrètes visant à :



L'année 2024 a été l'occasion de poursuivre le travail sur le guide d'accompagnement et de commencer le travail sur l'élaboration d'un cahier des charges d'un outil web.



Lancé en milieu d'année 2023, le projet POPELI, porté par le SMIDAP en partenariat avec LOFP, le COREPEM et la Cellule Mer de Capacités, est dédié aux ports de pêche ligériens et vise la définition d'une stratégie collective pour le développement des infrastructures portuaires et des outils de vente en région. Inédit, ce programme propose un double diagnostic de la situation de la filière des produits de la pêche ligérienne d'une part et de la situation économique des ports de pêche et des infrastructures de vente d'autre part.



L'année 2024 a ainsi été consacrée à la livraison des diagnostics filière et portuaire qui ont servi de socles aux discussions avec les membres du comité de pilotage réunissant des représentants des producteurs et des acheteurs, des représentants des autorités portuaires et des gestionnaires et des représentants des collectivités territoriales et locales (Région Pays de la Loire, Départements de la Loire-Atlantique et de la Vendée, Mairies de la Turballe, du Croisic, de Noirmoutier, de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, de l'Île d'Yeu et des Sables d'Olonne). En terme d'exploitation, comme présenté dans la figure ci-dessous, les services spécifiques à la pêche engendrent, en 2022-23, un déficit annuel de l'ordre de 860k€, partiellement compensé par les services partagés avec d'autres usagers et les autres activités portuaires.

Les résultats sont néanmoins contrastés à l'échelle de chacun des ports avec des déficits plus ou moins importants. La trajectoire depuis les dix dernières années reste malgré tout inquiétante avec un EBE global régional qui passe de +2,3M€ à -0,86M€ en dix ans. Au regard des enjeux et de la complexité des sujets à traiter, le Copil a, par ailleurs, décidé mi-2024 de compléter les travaux par un exercice de prospective qui s'est déroulé entre fin 2024 et mi-2025 et des travaux en comité de pilotage qui se poursuivront dans le temps.

	AVANT-VENTE	VENTE	APRÈS-VENTE	Services partagés	Recettes annexes et autres usagers
Recettes*	3 359 K€	5 628 K€	3 070 K€	1 357 K€	1 952 K€
Charges*	3 410 K€	6 153 K€	3 358 K€	1 012 K€	1 242 K€
EBE	-51 K€	-525 K€	-287 K€	+345 K€	+710 K€
Services spécifiques pêche					
Recettes*	12 058 K€				
Charges*	12 920 K€				
EBE	-863 K€				
Zone grise / Champ d'étude					
Recettes*	13 414 K€				
Charges*	13 933 K€				
EBE	-518 K€				
Total port					
Recettes*	15 366 K€				
Charges*	15 174 K€				
EBE	+192 K€				

Atelier "prospective" numéro 2



Atelier "prospective" numéro 1

Prévention des risques professionnels maritimes

Mémo Sécupêche

Dans le cadre d'un partenariat avec le CRPMEM Bretagne, la DIRM NAMO et les DREETS Bretagne et Pays de la Loire, le COREPEM contribue à des travaux pour améliorer la prévention des risques professionnels maritimes (PRPM) sur les navires de pêche.

Le choix des thématiques s'est fait conjointement entre les partenaires et selon les statistiques d'accidents enregistrées par l'IMP.



Les 9 principes de prévention



La chute à bord



L'obligation de former son équipage



Le bruit à bord



Être entraîné par



Les troubles musculosquelettiques (TMS)

Le projet Mémo Sécupêche initié en 2023 a continué en 2024. Durant cette dernière année, les travaux se sont concentrés sur la réalisation de 4 dernières vidéos de prévention des principaux risques à bord des navires, financées par la DREETS Bretagne. Le groupe PRPM a fait appel à l'Institut Maritime de Prévention pour définir les thématiques selon l'accidentologie à la pêche, et réaliser ces vidéos. Chaque vidéo est accompagnée d'une fiche détaillée.

Le COREPEM a diffusé les vidéos et supports PDF associés aux marins pêcheurs de la région. Afin que ces outils ne tombent pas dans l'oubli, le comité souhaite mettre en place un plan de communication pour rappeler aux professionnels les bonnes pratiques et enjeux autour de la prévention des risques. L'ensemble des vidéos et supports sont disponibles sur le site de l'IMP, [en cliquant ici](#) ou en scannant le QR Code



MÉMO SÉCUPÊCHE

Chute à bord
Formation à la sécurité
Entraînement par l'engin de pêche
Lésions du dos Nuisances sonores
Principes généraux de prévention

6 animations vidéos ludiques pour améliorer la sécurité et les conditions de travail des marins-pêcheurs à bord des navires.



SCAN ME



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE
Direction régionale de l'Équipement, de l'Énergie, du Travail et des Solidarités

IMP
Institut Maritime de Prévention

COREPEM
Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins des Pays de la Loire

Sécurité

Note sur les permis illimités

Les permis de navigation illimités, mis en œuvre depuis début 2022, sont effectifs depuis l'arrêté du 27 juillet 2023 modifiant la division 130 et entraînent la fin des visites périodiques pour les navires de pêche de moins de 24 mètres.

L'armateur est responsable de l'entretien, de la vérification et de la tenue en l'état du navire :

- Entretien régulier sur la base du dernier rapport de visite de passation ;
- Déclaration de toute modification sur le navire ou des conditions d'exploitations ;
- Vigilance sur les évolutions réglementaires.
- Afin d'accompagner les armateurs dans cette réforme, le COREPEM et le CRPMEM de Bretagne ont rédigé en 2024 une note récapitulative avec une liste NON EXHAUSTIVE des contrôles de validité des documents et matériels à effectuer et un modèle d'attestation armateur de contrôle à sec de la carène. La note est disponible sur notre site, [en cliquant ici](#),

ou en scannant le QR Code



Contrôles périodiques	Périodicité	Date de contrôle
GENERALITES		
Mise à jour DUERP (obligatoire dès le 1 ^{er} salarié à bord)	+ 11 salariés Annuelle Pour tous : incident majeur ou modification conditions de travail	
COQUE ET FRANC BORD		
Visite à sec (-12m)	30 mois maximum	
Visite de maintien de certificat de franc-bord (entre 12 et 45 m) par l'organisme qui l'a délivré (SCH ou CSN)	5 ans maximum (visite de renouvellement)	
Contrôle périodique coque bois par charpentier	Annuelle	
Contrôle des vannes de coque par mécanicien	30 mois ou annuelle dans le cadre du Franc Bord	
Sondage de coque (acier, navires de plus de 12m)	10 ans maximum	
MACHINE/ELECTRICITE		
Epreuve bouteille air de démarrage	10 ans	
Relevé des isoléments	Annuelle (coque métal) ou 2 ans	
INCENDIE		
Contrôle installation extinction fixe	Annuelle	
Contrôle extincteurs	Annuelle	
Équipement de pompier	Annuelle	
SAUVETAGE		
Radeau(x)	Annuelle	
Largueur hydrostatique	2 ans (selon fabricant)	
Lumineux de bouée	Selon fabricant (cf. matériel)	
Brassières gonflables / Lumineux	Annuelle	
Combinaisons d'immersion	3 ans maximum selon fabricant (cf. matériel)	
Pyrotechnie	Selon fabricant	
NAVIGATION ET EQUIPEMENTS RADIO		
Balise RLS	Selon fabricant (cf. matériel) et maximum 5 ans	
Largueur balise	2 ans	
Transpondeur radar	Selon fabricant (cf. matériel)	
Visite ANFR	Selon rapport visite ANFR et 3 ans maximum	
HYGIENE ET HABITABILITE		
Dotation médicale (en pharmacie)	Annuelle	
Oxygénothérapie	5 ans	
Analyse d'eau (si caisse d'eau douce et navigation > 24h)	6 mois si débit <10m3/jour	
Flexible gaz domestique	Selon fabricant (cf. matériel)	
Chauffe-eau et gaz	Annuelle	
PROTECTION DES PERSONNES		
Engins de levage	Annuelle	
VFI gonflables éventuellement associé à la balise MOB	Annuelle	
AIS/ASN		
Système DAHMAS	Selon fabricant et maximum 1 an	

ENGAGEMENT DES PROFESSIONNELS

Développer et favoriser l'implication des professionnels

Faciliter les échanges et l'accès à l'information à destination des professionnels



Implication des professionnels

4

Réunions du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration
composé de 16 membres
titulaires et 16 membres
suppléants se réunit 4 fois
par an



6

Réunions du Bureau

Le Bureau est constitué d'un
nombre réduit des membres
du Conseil d'Administration
(12 membres titulaires et 12
membres suppléants), et se
réunit environ 6 fois par an.

Projets

Commissions
du COREPEM



Groupes de
travail

Commissions
Locales Portuaires

Commissions
du CNPMEM

Salon
International de
l'agriculture



Conseil Pêche
Bruxelles

Taxe éolienne

Au regard de l'implantation dans la mer territoriale des Pays de Loire de deux parcs éoliens (sur le Banc de Guérande et le Plateau des Bœufs) à l'horizon 2026 et de la fiscalité s'appliquant à ces installations industrielles, les pêcheurs sont bénéficiaires, via le COREPEM, du reversement d'une partie de la taxe éolienne prélevée par l'État aux producteurs d'énergie. C'est ainsi que, depuis fin 2023, en lien avec la mise en service du parc éolien du banc de Guérande en 2022, le COREPEM dispose de fonds publics dédiés réglementairement (Code Général des Impôts, articles 1519 B & C et décret d'application 2012-103) au « développement durable des activités de pêche ».

La formalisation d'une gouvernance de la taxe éolienne perçue par le COREPEM

Dans une logique de transparence et d'efficacité, la première étape vers l'utilisation des fonds menée par le COREPEM a concerné la mise en place d'une gouvernance dédiée, intégrée à celle de la structure.

Cette gouvernance (illustrée dans la figure ci-dessous) repose sur la création d'une commission, agissant comme aide à la décision du Conseil d'Administration. Cette commission est composée de pêcheurs représentatifs des différents ports et pêcheries de la région mais également de représentants des collectivités territoriales (Région, Départements) et des services de l'Etat (DIRM NAMO, DML).

Le schéma de gouvernance mis en place pour l'utilisation des fonds issus de la taxe éolienne repose sur :

Une Commission de Sélection et de Suivi (CSS) en appui aux décisions du CA

=> la délibération n° 18/2023 cadre notamment :

- la direction stratégique des fonds
- la création et la composition de la CSS

Une Décision de nomination des membres de la CSS

=> la décision n° 01/2024 :

- nomme les membres parmi les élus pro
- respecte les critères de représentativité (ports/métiers)

Un règlement intérieur de la CSS

=> la délibération n° 01/2024 cadre le fonctionnement de « détail » / règlement intérieur de la CSS

Un travail de fond sur les cadres d'utilisation

Au-delà de la gouvernance et du choix stratégique du COREPEM d'adosser l'utilisation des fonds à des actions concourant à l'atteinte des objectifs fixés dans la feuille de route du COREPEM, un lourd travail de cadrage juridique a été entamé en 2024.

Ce travail repose sur l'expertise d'un cabinet d'avocats, STREAM Law, missionné par le COREPEM pour contribuer notamment à :

- La définition des cadres d'utilisation de ces fonds publics, sachant que leur utilisation peut être qualifiée dans certains cas d'aides d'Etat ;
- La mise en place de processus sécurisés et transparents pour le financement de projets à l'externe par des Appels à Manifestation d'Intérêt (AMI) thématiques.

Taxe éolienne

Le travail engagé en 2024 par le COREPEM a notamment permis de coconcevoir, sous le pilotage du CNPMM et en partenariat avec les CRPMM des différentes régions, un régime cadre exempté de notification à la Commission européenne pour l'octroi d'aides d'État. Ce régime (ndlr : validé en 2025) est un des documents qui cadrera à l'avenir les processus de financement de projets.

Un premier AMI orienté vers un enjeu d'avenir : la formation et l'attractivité des métiers

Enfin, au-delà du cadrage, mais également avec la volonté de hâter celui-ci, le COREPEM a publié dès Septembre 2024 un AMI pour le financement de projets sur la thématique de « la formation maritime et l'attractivité des métiers de la filière pêche ».

Au sein de cette thématique, le règlement d'AMI stipulait que les projets devraient répondre à l'un ou plusieurs des objectifs ci-dessous, lesquels sont issus de la feuille de route REGEMAP, validée en commission FORSEMES du COREPEM :

- Favoriser l'accès aux métiers :
 - Faciliter les marées découvertes, stages, etc ;
 - Accompagner la VAE, en particulier sur les fonctions de mécanicien ;
 - Sensibiliser aux réalités des métiers de la filière pêche (avantages/inconvénients) ;
 - Développer des relations avec les services publics de l'emploi (recrutement et reconversion).
- Assurer l'adéquation entre les besoins des armateurs et les attentes des "jeunes" :
 - Renforcer l'accompagnement des personnes non issues du milieu maritime ;
 - Améliorer l'accueil des jeunes à bord en formalisant des relations jeune embarqué/tuteur ;
 - Développer les contrats d'apprentissage et de professionnalisation.



Les projets déposés à cet AMI ont été évalués en Commission de Sélection et de Suivi (CSSTE), étrennant le processus de sélection envisagé. Lors de cette évaluation, une phase initiale d'audition et d'échange avec les porteurs de projets a permis de clarifier les éventuels points devant l'être.

Cet AMI « pilote » sera suivi d'autres AMI sur d'autres thématiques en 2025.

Commissions Locales Portuaires (CLP)

Renforcer l'implication des professionnels est une priorité.

L'implication active des professionnels du secteur maritime constitue l'un des axes forts de cette année. Pour répondre à cet enjeu, le rôle du responsable d'antenne se révèle central dans l'animation et la coordination des échanges locaux.

Parmi les outils à disposition, les Commissions Locales Portuaires (CLP) occupent une place majeure. Organisées une à deux fois par an – généralement entre mai et juin, puis entre décembre et janvier – ces réunions sont des moments privilégiés de concertation. Elles permettent de mettre à l'ordre du jour des sujets essentiels à la vie des ports et à l'organisation de la filière : évolutions réglementaires, emploi, sécurité, ou encore décisions stratégiques impactant l'activité maritime.

L'objectif de ces commissions est clair : favoriser le dialogue, le débat et la coordination entre les différents acteurs du territoire. On y retrouve ainsi les représentants des collectivités, des institutions, mais aussi, selon les thèmes abordés, des intervenants extérieurs spécialisés.

Plusieurs projets majeurs y sont régulièrement présentés ou discutés, comme :

- le câble GILA, porté par RTE,
- le projet EOLE Saint-Nazaire,
- les enquêtes VALPENA sur les usages marins,
- la communication et la promotion des métiers,
- ou encore les quotas de pêche (lieu jaune, sole, etc.), la gestion de la pêcherie de civelles, et la planification éolienne.

Les CLP permettent également d'aborder des questions sensibles liées aux usages maritimes, telles que la réglementation de la pêche côtière, le chalut de fond ou encore la drague sur les zones du plateau du Four et de l'estuaire de la Loire.

Au-delà de ces sujets structurants, ces réunions sont aussi l'occasion d'échanger sur des thématiques plus concrètes, en lien direct avec les besoins des professionnels : extension de la troisième catégorie, démarches liées au départ en retraite, etc.

On y retrouve une majorité de marins pêcheurs, mais aussi des représentants du centre de gestion, de la criée, de la coopérative maritime, de la DML, ainsi que l'assistante sociale. Ces moments d'échange constituent donc une véritable instance de gouvernance locale au service du dynamisme, de la transparence et de la concertation dans le secteur maritime.

Parmi les sujets abordés :

6 commissions locales portuaires
en région

100 professionnels présents au total

Pêche des algues en mer en plongée sous-marine

Débat pêche industrielle/pêche artisanale

Restitution sondage chais et prochaines étapes

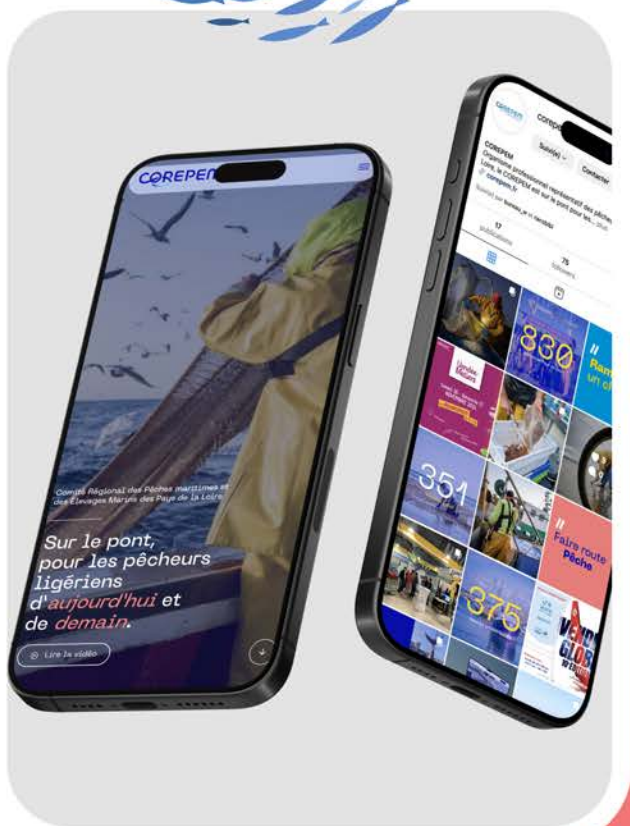
Réglementation des pêcheries d'appâts vivants

Déplacement élévateur à bateaux

Planification – parcs éoliens 2035-40 et 2050

Étude POPELI

IMAGE ET COMMUNICATION



Apprendre à communiquer (stratégie et formation à la communication)

Communiquer vers le grand public sur nos métiers, produits, filières, actions

Communiquer vers les jeunes pour favoriser l'attractivité des métiers

Communication digitale

Financement Union européenne (FEAMPA), Région Pays de la Loire, État

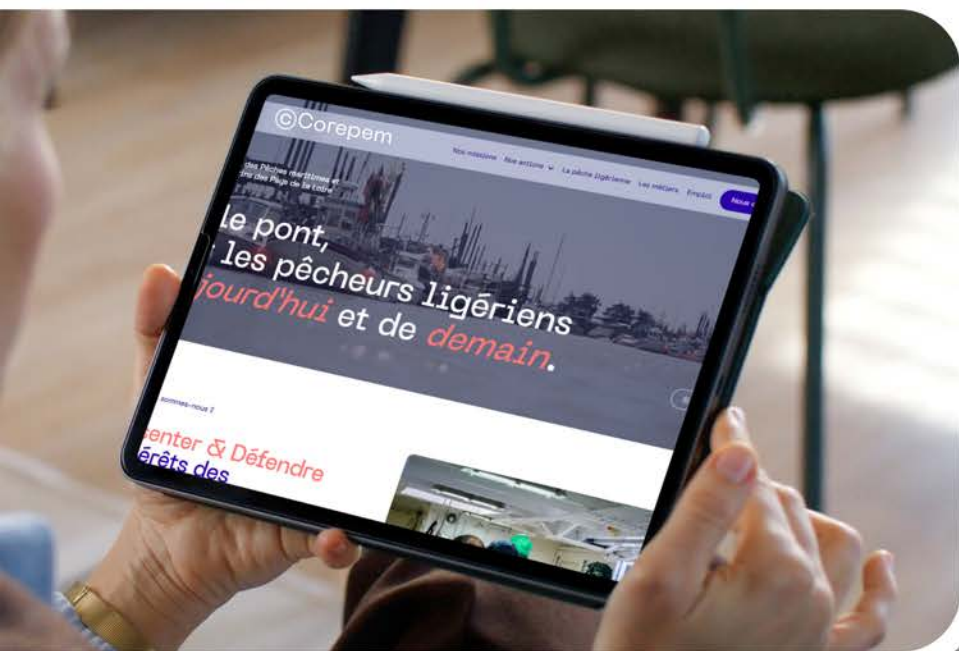
Budget 2023-2025 : 751 773, 06 €

Accompagné par l'agence Bureau W, spécialisée dans le web, et grâce au financement du FEAMPA et de la Région des Pays de la Loire, le COREPEM a travaillé sur la refonte du site internet et la prise en main des réseaux sociaux en 2024.

Côté site web, le travail a consisté en la définition d'une architecture simple et confortable pour le visiteur, la mise à jour et la création de contenu. Un groupe de travail composé de plusieurs salariés du COREPEM et dédié à ce projet a été mis en place. Ce travail de longue haleine (8 mois), a été récompensé par le trophée de communication (2nde place dans le classement national des sites d'administration).

Côté réseaux sociaux, le COREPEM est parti d'une page blanche. Après la définition d'une stratégie websociale pour identifier les cibles, la ligne éditoriale, les réseaux et les piliers éditoriaux, le comité et Bureau W ont lancé les réseaux et rédigé des publications, à raison de 2 par semaine sur Facebook, LinkedIn et Instagram.

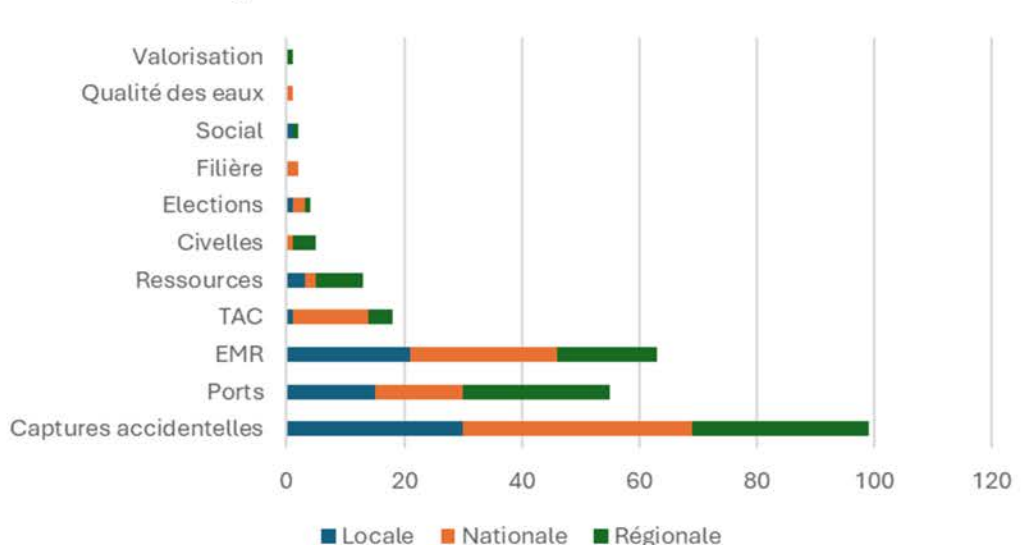
Afin de refléter la réalité de la pêche ligérienne et des activités du comité sur le web, une commission Communication a été créée et rassemble mensuellement les pêcheurs qui souhaitent s'impliquer sur ce sujet. Ces réunions identifient les thématiques à mettre en avant, pour que les équipes du COREPEM puissent ensuite les rédiger. Par ailleurs, un travail est mené depuis le second semestre 2024 pour impliquer l'ensemble des salariés du comité dans la communication.



Relations Presse

Depuis plusieurs années, le COREPEM est accompagné par l'agence AYA Communication qui assure le traitement et le suivi des relations presse.

Sujets traités selon l'échelle du média

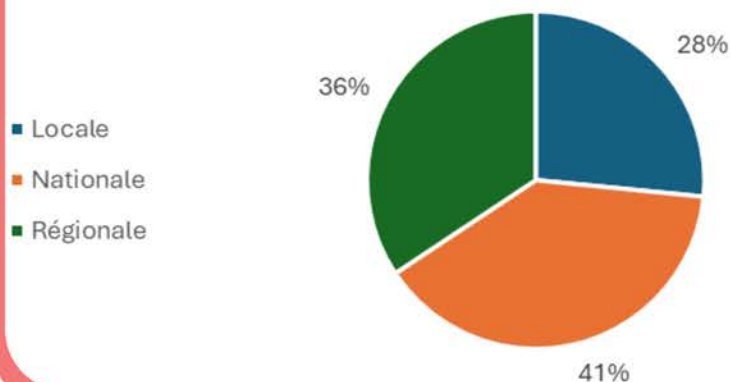


Le partenariat avec cette agence spécialisée garantit notamment le formatage des communiqués, la gestion du timing, la diffusion dans les canaux adéquats ainsi que le retour des reprises médiatiques. Par ailleurs, AYA Communication accompagne les pêcheurs en amont de leurs prises de paroles dans les médias, tant pour les former que pour leur apporter de l'aisance à l'oral afin de mieux faire passer les messages souhaités.

En 2024, le travail effectué par AYA Communication, également cofinancé par le FEAMPA et la Région des Pays de la Loire, a permis aux pêcheurs ligériens et au COREPEM de toucher davantage de médias nationaux pour faire valoir leurs points de vue.

Au total en 2024, 3 communiqués de presse ont été rédigés par le COREPEM et l'agence média, et 280 titres de presse sont consacrés ou ont évoqué la pêche ligérienne.

Portée géographique des médias



Évènements

Outre les événements qu'il organise chaque année (Route Pêche aux Sables d'Olonne et Fête de la Mer de Saint-Gilles-Croix-de-Vie), le COREPEM est régulièrement sollicité pour participer à d'autres événements.

En 2024, l'équipe du comité s'est mobilisée sur plusieurs manifestations d'envergure :

Le Salon International de l'Agriculture

Chaque année, au parc Expo Porte de Versailles à Paris, France Filière Pêche occupe un stand au SIA et invite les CRPEM à venir promouvoir les produits et métiers de leur région. En 2024, pour la seconde année consécutive, le COREPEM a pris place sur cet espace. Outre les échanges avec les visiteurs et les acteurs de la filière, la délégation de pêcheurs et de salariés a pu discuter des enjeux de la pêche de demain avec plusieurs élus locaux et nationaux.



La Solitaire du Figaro-PAPREC

En 2024, la Solitaire du Figaro a fait escale à la Turballe, village d'arrivée de la course au large. À cette occasion, le Département de Loire-Atlantique a sollicité les acteurs de la filière pêche pour promouvoir les métiers et les produits halieutiques locaux. Le COREPEM était ainsi présent du 11 au 15 septembre, accompagné de LOFP et de l'École des Formations Maritimes Ile d'Yeu-Les Sables.

Le Vendée Globe

Le village du Vendée Globe, situé aux Sables d'Olonne a ouvert ses portes pendant 3 semaines durant les vacances scolaires de la Toussaint. À cette occasion, le COREPEM, avec Loire Océan Filière Pêche et l'École des Formations Maritimes a tenu un stand pour promouvoir les métiers et produits de la filière pêche, notamment grâce à un jeu "Qui Est-ce ?" version produits de la mer (développé par LOFP), des casques de réalité virtuelle qui embarquent les curieux sur un navire et des panneaux d'affichage. Les équipes des trois structures se sont mobilisées pour échanger avec les visiteurs durant l'évènement.

Route Pêche et Fête de la Mer

Les événements Route Pêche aux Sables d'Olonne et Fête de la Mer à St Gilles Croix de Vie sont deux manifestations qui visent à promouvoir les différents métiers de la filière pêche et qui permettent au grand public de découvrir le métier de marin pêcheur et à valoriser les produits de la mer, dans une ambiance festive et conviviale. Outre le COREPEM, de nombreux acteurs locaux se mobilisent pour faire valoir la culture maritime locale.



Promotion des métiers

Interventions dans les écoles

Le COREPEM a mis en place en 2022 une feuille de route pour faire connaître et promouvoir les métiers de la pêche, notamment auprès des jeunes, comme le souhaitent les pêcheurs ayant rédigé la feuille de route du comité la même année.

Ce type d'actions avait déjà été mis en place en 2023, et s'est intensifié en 2024 grâce à du temps agent dédié à la promotion des métiers et financé par le FEAMPA et la Région des Pays de la Loire. Suite à la prise de contact auprès de nombreux établissements de Vendée et de Loire-Atlantique dès la rentrée de septembre, le COREPEM et ses partenaires sont intervenus dans 14 établissements (13 collèges et 1 école maternelle et primaire) et 3 classes de collèges sont venus à la rencontre des acteurs sur les ports.



Echanges autour de l'emploi à la pêche

Comme chaque année, le COREPEM est sollicité pour participer à des forums de l'emploi, et de plus en plus de forums par le geste, dont le but est de faire découvrir les professions par des travaux manuels. Avec les centres de formation, les salariés du comité ont participé à 8 forums, dont 3 forums "par le geste".

Outre ces événements, le comité sensibilise les acteurs de l'emploi (France Travail, Missions Locales, conseillers en Evolution Professionnelle) tout au long de l'année, et organise à la demande des visites portuaires avec des pêcheurs et acteurs de la filière. Au total, 20 échanges dans les locaux des services de l'emploi ou sur les quais ont eu lieu en 2024.



Marées découvertes

En 2024, le COREPEM a continué d'accompagner les personnes (collégiens ou demandeurs d'emploi) qui souhaitent découvrir le métier de pêcheur en les mettant en contact avec des professionnels. Au total, 28 personnes ont contacté le COREPEM en 2024 pour découvrir le métier de pêcheur en condition réelle. Le comité n'est pour le moment pas en mesure de définir le nombre réel de marées découvertes puisque les équipes ne font que renseigner les demandeurs sur le dispositif et relayer les informations aux pêcheurs.

ENVIRONNEMENT, MILIEUX ET ESPACES MARINS

S'impliquer
davantage
dans le suivi
et la gestion
de l'eau

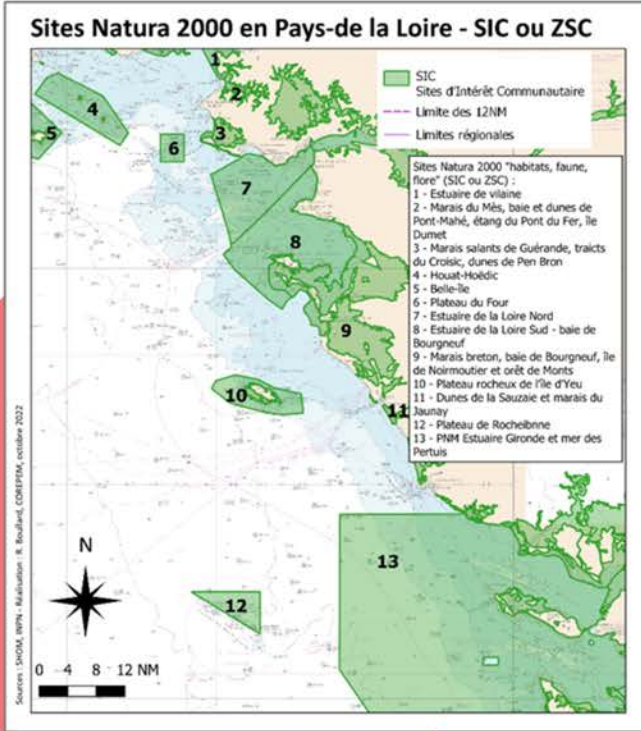
Poursuivre
notre engagement
dans les politiques
environnementales

Assurer les
conditions d'une
bonne
cohabitation

Garantir aux
activités de pêche
un accès durable
à l'espace

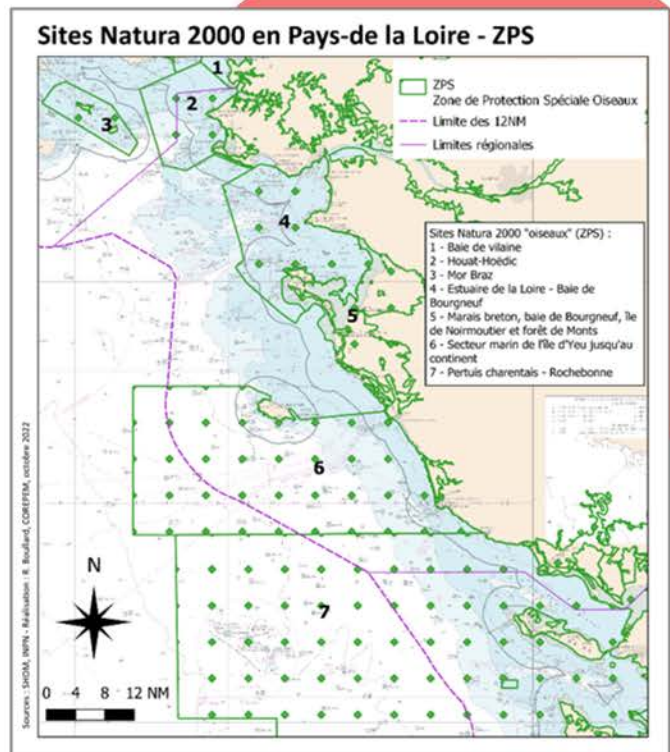


Aires Marines Protégées



Les eaux du Golfe de Gascogne dans lesquelles s'opère la majorité des activités de pêche ligériennes comptent de nombreuses AMP, avec des catégories diverses recouvrant une diversité d'habitats et d'espèces. Les activités de pêche ligériennes sont plus particulièrement concernées par une zone d'arrêté de protection de biotope, 17 sites Natura 2000, une réserve de biosphère, une réserve de chasse et de faune sauvage et quatre réserves naturelles nationales. Des Zones de Protection Forte (ZPF) sont également en projet, dont une par arrêté de protection de biotope.

Le COREPEM participe activement aux différents travaux nationaux et locaux sur ces aires marines protégées (AMP). À ce titre, il est membre de nombreuses instances de gouvernance dans lesquelles il défend les intérêts de la pêche ligérienne et participe aux réunions de travail avec les gestionnaires de ces AMP et les autres acteurs et usagers de ces espaces. Il est également régulièrement sollicité dans le cadre de l'élaboration ou de l'animation des actions mises en œuvre au sein de ces AMP.



Par déclinaison des Directives européennes "Habitats-Faune-Flore" et "Oiseau" et de la Directive cadre "Stratégie pour le milieu marin", le Code de l'Environnement prévoit que les activités de pêche professionnelle s'exerçant au sein des sites Natura 2000 fassent l'objet d'une analyse des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats et espèces de ces sites (ARP). Le cas échéant, et selon les résultats des analyses de risque, des propositions de mesures permettant d'éviter et de réduire ces risques doivent être prises dans le but de garantir la compatibilité des activités humaines avec les enjeux écologiques du site.

En 2024, le COREPEM a notamment travaillé sur les sites du plateau du Four, de l'estuaire de la Loire externe, du plateau rocheux de l'île d'Yeu et du parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis.

Concernant les sites Natura 2000 plateau du Four, estuaire de la Loire externe et plateau rocheux de l'île d'Yeu, un important travail de concertation a été mené afin d'élaborer des propositions de mesures répondants aux risques de porter atteinte aux objectifs de conservation des habitats. Ces risques avaient été identifiés dans le cadre de la réalisation des ARP sur ces sites mais aucune mesure n'avait été proposée, ni discutée à l'issue de ces travaux.

Les professionnels concernés ont donc été mobilisés dans toute la région au cours de six réunions de concertation en juillet, août et septembre 2024. À l'issue de cette concertation, les différentes propositions de la profession, selon les sites, les enjeux écologiques et les métiers concernés, ont été formalisées. Les échanges se poursuivent sur la base de ces premières propositions et la concertation continue en 2025.

Parc Naturel Marin EGMP : projet ARPEGI

Porteur OFB / PNM EGMP

Partenaire CDPMEM Charente-Maritime

Financeurs FEAMP et PNM EGMP

Le Parc Naturel Marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis (PNM EGMP) porte le projet ARPEGI depuis 2019, dont l'objectif est de mener les analyses de risques pour les enjeux habitats et espèces du PNM EGMP et de la ZPS Pertuis-Rochebonne dont il est responsable de la gestion.

En 2024, les évaluations des risques de porter atteinte aux objectifs de conservation ont été finalisées, avec le rendu de la décision de l'État sur les niveaux de risques ayant fait dissensus entre le PNM EGMP et les structures professionnelles (volet « Habitats » fin 2024 et volet « Espèces » début 2025). Le COREPEM s'est notamment mobilisé, au côté des autres structures professionnelles, pour présenter un argumentaire aux services de l'Etat.

Par ailleurs, des ateliers de concertation ont eu lieu au printemps et à l'été avec les professionnels ligériens, le COREPEM et le PNM EGMP. Ils ont permis de présenter les objectifs, les principaux résultats de l'ARP à l'échelle du PNM EGMP et de discuter de mesures à prendre pour garantir la compatibilité des activités de pêche avec le bon état écologique des habitats et espèces protégées. Les professionnels ligériens se sont montrés constructifs et force de proposition.

En parallèle, des travaux sur l'évaluation socio-économique des mesures de gestion proposées ont été menés avec le RICEP, en collaboration avec les Comités des pêches et le PNM EGMP, ainsi qu'une étude des effets cumulatifs. L'objectif était de mesurer les conséquences socio-économiques des différentes mesures sur la filière.

Projet FEAMPA ARP

Porteur

OFB

Partenaires

CNPMEM, CRPMEMs Hauts-de-France, Normandie et Bretagne, COREPEM, OEC, AGLIA

Financier

Union européenne (FEAMPA)

Ce projet a pour objectif de réaliser d'ici 2026 l'ensemble des ARPs (Analyses risques pêche) pour les Espèces d'Intérêt Communautaire à l'échelle biogéographique et leur déclinaison dans les sites Natura 2000 ainsi que pour les Habitats d'Intérêt Communautaire pour 28 sites à l'échelle nationale. Ces objectifs visent à respecter les engagements de la France auprès de la Commission européenne et à mettre en œuvre les Documents Stratégiques de Façade.

Sur le volet « Espèces », le COREPEM s'est pleinement inscrit dans les travaux du projet FEAMPA ARP en participant aux premières réunions d'installation et de travail. À ce titre, il a plus particulièrement travaillé sur :

- La définition des besoins de transmission de données VALPENA qui seront mobilisées pour préciser les zones d'interaction entre les activités de pêche et les espèces d'intérêt communautaire,
- La préparation des méthodes, protocoles et plan d'échantillonnage des campagnes d'enquêtes auprès des armateurs et des campagnes d'observations embarquées qui sont prévues afin d'acquérir de nouvelles données pour mieux caractériser les interactions engins-espèces,
- La préparation des tests de dispositifs pour réduire les captures dans les secteurs à risque identifiés : identification des dispositifs existants, sélection des dispositifs à tester, etc.

Sur le volet « Habitats », 3 sites Natura 2000 « Habitats » de la région Pays de Loire nécessitent la réalisation d'un travail d'ARP et 3 sites doivent faire l'objet d'un diagnostic préalable pour identifier si une ARP est nécessaire ou non. Ce travail de diagnostic préalable a été réalisé fin 2023 sur les sites suivants : estuaire Loire, dune de la Sauzaie et marais du Jaunay et côtes rocheuses, dunes, landes et marais de l'Île d'Yeux.

Afin de préparer la réalisation des ARP à partir de 2025, le diagnostic des activités de pêche à pied professionnelle a également été réalisé sur les 3 autres sites : marais du Mès, baie et dunes de Pont-Mahé et étang du Pont de fer ; marais salants de Guérande, traicts du Croisic et dunes de Pen-Bron ; et marais breton, baie de Bourgneuf, île de Noirmoutier et forêt de Monts.



Phase 1 :
Rassemblement des connaissances pour identifier les interactions engin-espèce avec risque d'exposition aux captures accidentelles.
(Terminé)

Phase 3 :
Test de dispositifs de réduction des captures accidentelles sur les navires volontaires.
(En recherche de volontaires)



Phase 2 :
Collecte de données sur le terrain via des enquêtes et observations embarquées pour éliminer certaines interactions, préciser les risques et identifier les bonnes pratiques.
(Vient de démarrer)

Phase 4 :
Concertation avec les pêcheurs et l'OFB pour qualifier les niveaux de risque et proposer des mesures de gestion.
(non commencé)

Natura 2000

Partenariat

OFB / COREPEM

Financement

Union européenne (FEDER)

En 2024, le COREPEM a relancé l'animation du site Natura 2000 du Plateau du Four dans le cadre d'un projet FEDER porté par l'OFB : BIOMARLIG.

Sorties de formation de l'équipe de suivi
écologique des champs de blocs à Piriac-sur-Mer
le 23 août 2024



© Corepem

Le site Natura 2000 du plateau du Four est désigné pour 3 habitats d'intérêt communautaire et 2 espèces de mammifères marins. Depuis sa désignation en 2009, le COREPEM est opérateur et animateur du site. Jusqu'en 2028, le COREPEM s'est engagé dans le cadre du projet BIOMARLIG en tant que partenaire de l'OFB afin de financer les actions relatives à l'animation de ce site Natura 2000.

L'année 2024 a été l'année de relance de l'animation sur ce site. Des rencontres et échanges avec les membres du COPIL, acteurs et usagers du site et animateurs des sites Natura 2000 voisins ont eu lieu afin de redynamiser le réseau d'animation. La communication autour des enjeux et actions menés sur ce site a également été relancée. Plus de 300 dépliants de communication ont été distribués dans les ports locaux, le site internet a été remis à jour et remis en forme et des publications sur les réseaux sociaux du COREPEM ont été publiées.

La constitution et la formation d'une nouvelle équipe de bénévoles prêts à s'impliquer dans les suivis écologiques des champs de blocs, habitat à fort enjeu sur ce site, ont aussi été primordiaux pour la réalisation d'une première sortie de suivi sur site depuis près de 5 ans.

Les bénévoles se préparant à la réalisation des
suivis écologiques sur l'estran du plateau du Four
le 20/09/2024



© Corepem

Repeuplement civelles

Porteur	COREPEM
Partenaires	SMIDAP, AAPPD 44, ARA FRANCE
Financiers	DG AMPA, OFB, ARA France, Société ARETZIA, COREPEM (auto-financement)



Le COREPEM porte des projets de repeuplement en civelles depuis 2011, année de lancement du programme national dont l'objectif consiste à accélérer la reconstitution du stock d'anguilles en transférant des civelles de zones où elles sont présentes en surabondance (zones littorales) vers des zones sous-densitaires et qui présentent des caractéristiques favorables à leur croissance puis à leur retour vers la mer des Sargasses. Ainsi, entre le 5 et le 8 mars 2024, le COREPEM a poursuivi son action au travers de deux nouveaux projets de transfert de civelles. L'un sur la Sarthe au niveau de la commune de Briollay, avec une quantité de 894.1 kg transférés, et l'autre de 903.1kg sur la Loire, au niveau de la confluence avec le Cher soit au total plus de 5 millions d'individus.

Comme chaque année, une proportion de 30% de ces civelles ont été marquées à l'alizarine Red S, un colorant vital qui se fixe sur les otolithes des poissons, et qui permet de les discriminer de la population naturelle par la suite, lors des suivis à 6 mois, 12 mois et 36 mois.



Le premier suivi de ces projets, mené par le bureau d'étude FISHPASS, a eu lieu en novembre 2024. Les résultats de ce suivi ont notamment permis de mettre en évidence une croissance de 24mm pour les individus déversés sur la Sarthe, et de 30mm pour ceux transférés sur La Loire, à la confluence avec le Cher.

Projet BEEL

Porteur

COREPEM

Partenaires

AAPPBLB, FISH PASS, ANSES, Association poisson santé sauvage

Financier

Région Pays de la Loire

Financé par la Région Pays de la Loire dans le cadre de l'appel à projet Aquaculture & Pêche animé par le SMIDAP, le projet BEEL vise à tester un protocole ayant pour objectif d'améliorer nos connaissances sur l'efficacité du programme de repeuplement de l'anguille en Loire et plus généralement sur l'état biologique et sanitaire des anguilles argentées de ce bassin.

En effet, dans le cadre du Règlement européen n°1100/2007, le Plan de gestion national de l'anguille a institué en 2010 un programme de transfert de civelles de zones d'abondance vers des zones sous-densitaires comme mesure palliative à la dégradation du stock d'anguilles constatée à l'échelle de son aire de répartition biogéographique depuis les années 60. Après près de 15 ans de mise en œuvre sur la Loire et environ 16T de civelles transférées soit près de 50 millions d'individus, l'efficacité de ce programme reste méconnue sur le plan scientifique.

Une partie des civelles transférées étant marquées de manière pérenne à l'aide d'un colorant vital qui se fixe sur les otolithes (concrétion calcaire se situant dans l'oreille interne), le protocole imaginé ici repose sur l'échantillonnage d'anguilles argentées (anguilles en fin de croissance qui migrent vers la mer pour se reproduire) par les pêcheurs professionnels de Loire au guideau. Ils réaliseront la biométrie sur l'individu entier puis l'acheminement de parties non valorisées sur le plan commercial (têtes, organes) vers le bureau d'études FishPass et le laboratoire de l'ANSES qui réaliseront respectivement l'otolithométrie, l'ageage, ainsi que la recherche de deux virus majeurs pour l'anguille : l'EVEX et AngHV-1. Un premier COPIL s'est tenu en janvier 2025 afin de présenter le protocole et former les pêcheurs professionnels à la biométrie et à l'extraction d'organes.

Les résultats attendus à l'été 2025 concernent, sur la forme, la validation d'un protocole d'échantillonnage basé sur la pêche professionnelle et, sur le fond : (i) un premier chiffre faisant état de la proportion d'anguilles argentées issues des programmes de repeuplement et (ii) une meilleure connaissance de l'état sanitaire de la population d'anguilles argentées sur le bassin de la Loire.

Selon le retour d'expérience, il sera possible de dupliquer ce protocole selon une fréquence annuelle pour, à terme, connaître de manière relativement précise l'impact du repeuplement sur les anguilles dévalant la Loire pour rejoindre la mer et s'y reproduire.

Opérations de repeuplement sur le bassin versant de la Loire depuis 2010

COREPEM
Comité Régional des Pêches Maritimes
et des Élevages Marins des Pays de la Loire



Projet PEPAPIQ

Porteur

COREPEM

Partenaires

LOFP, SMIDAP, ACAAPP

Financier

Région Pays de la Loire

Le projet PEPAPIQ a été initié à la demande des professionnels de la filière pêche en Pays de la Loire, dans un contexte de réflexion sur l'utilisation des matériaux plastiques et leur gestion en fin de vie.

Il a pour objectifs d'actualiser la réglementation applicable à ces matériaux, de documenter les pratiques observées en région, et de recenser les filières de valorisation existantes ou en développement aux échelles régionale, nationale et européenne.

L'enjeu principal est d'établir un état des lieux global des usages, des contraintes réglementaires et des perspectives de traitement ou de substitution des plastiques dans la filière.

Le projet est porté par le COREPEM, en partenariat avec LOFP, le SMIDAP et l'ACAAPP. Sa mise en œuvre s'est appuyée sur plusieurs volets : un volet bibliographique des textes réglementaires et des initiatives de valorisation d'une part, et une collecte de données qualitatives d'autre part, via des échanges menés avec différents acteurs de la filière. Des questionnaires et entretiens ont été réalisés auprès de pêcheurs embarqués, de gestionnaires de halles à marée, de gestionnaires portuaires et d'acheteurs, afin d'identifier les types de plastiques utilisés, les flux concernés et les dispositifs de gestion déjà existants. Deux livrables ont été produits dans le cadre de ce projet : un rapport regroupant l'analyse réglementaire, un diagnostic par phase du cycle de vie des plastiques, des données transmises par les professionnels et un panorama des filières de traitement et des alternatives ; ainsi qu'une présentation PowerPoint à destination du SMIDAP, conçue pour accompagner les restitutions du projet.



Captures accidentelles de mammifères marins

Les captures accidentelles de mammifères marins, et particulièrement de dauphins communs dans le Golfe de Gascogne, sont un phénomène problématique, mal compris et pour lequel de nombreux projets cherchent à trouver des solutions. En France, ce sujet est coordonné nationalement par un plan d'action (PAMM).



2022

Remaniements du plan d'action de lutte contre les captures accidentelles de mammifère marins déployé (PAMM) par l'Etat français. Initialement mis en œuvre par la prise de plusieurs arrêtés fin 2022 et début 2023, ce PAMM prévoyait d'imposer l'équipement de centaines de navires du Golfe de Gascogne, chalutiers et fileyeurs, en dispositifs techniques de réduction de captures et en caméras

Cette première version du PAMM a été fortement remise en cause par les pêcheurs eux-mêmes au cours de l'année 2023 et notamment à l'issue de mouvements sociaux du mois de mars.

2023

Un nouveau PAMM, renégocié, a ainsi été déployé à l'automne 2023 avec une forte mobilisation des pêcheurs et une forte implication de leurs structures représentantes afin d'assurer la mise en œuvre d'un plan d'équipement très ambitieux basé sur le volontariat avant l'hiver 2023/2024.

Cependant, fin 2023, la décision du Conseil d'État de fermer le golfe de Gascogne aux navires concernés, est venue bouleverser à nouveau ce PAMM remettant complètement en question le travail mené à l'automne.

2024

1ère année d'interdiction de la pratique des filets, du chalut pélagique, du chalut de fond en bœuf et de la bolinche dans le Golfe de Gascogne pendant 1 mois, du 22 janvier au 20 février, sans possibilité de dérogations, même pour les navires s'équipant de dispositifs de réduction des captures accidentelles. Malgré la mise en place d'indemnités financières sur cette période d'arrêt imposée, cette fermeture fut éprouvante économiquement pour les entreprises de pêche concernées et pour toute la filière.



L'état propose un nouveau plan d'action et décide d'imposer l'équipement en dispositifs de réduction de captures accidentelles (PIFIL ou DOLPHIN FREE) et en caméras à une centaine de navires de pêche désignés en fonction de leur pratique d'engins à risque.

2025...

Malgré ces rebondissements successifs, le COREPEM, aux côtés de nombreuses structures professionnelles, reste impliqué et se mobilise pour représenter au mieux les intérêts des pêcheurs concernés et les accompagner dans leur mobilisation pour le développement de solutions techniques de réduction des captures accidentelles.

Planification maritime

Du projet ZIP au débat public "La mer en débat"

La définition de Zones d'Importance pour la Pêche

La planification des usages et zonages des espaces maritime est un facteur de prévisibilité des accès à l'espace et des capacités à produire pour les entreprises de pêche. Le COREPEM, à la demande des pêcheurs, participe donc aux processus de planification portés par l'État à différentes échelles, dans un objectif de recherche d'équilibres entre activités en mer. Ces quinze dernières années, la montée en importance des sujets autour du partage de l'espace marin a amené le COREPEM à déployer notamment la démarche et l'observatoire VALPENA, comme support aux prises de positions.

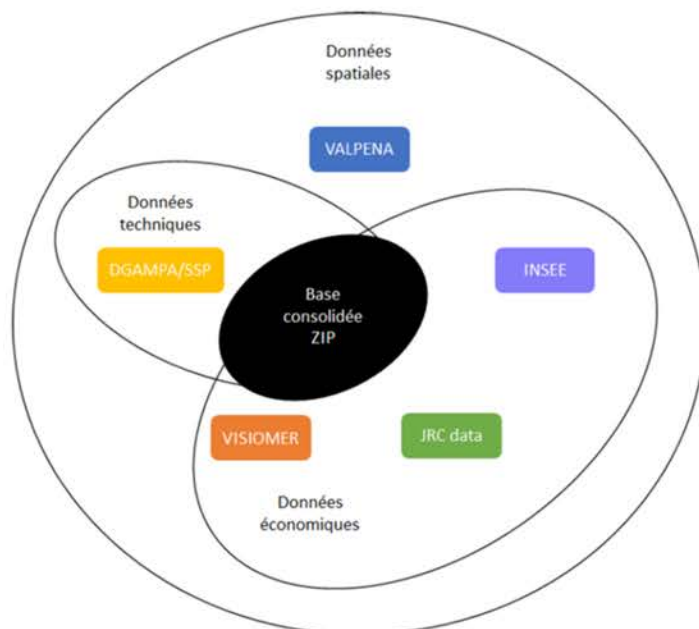
De la définition de Zones d'Importance pour la Pêche...

C'est dans cette dynamique d'actions, et pour renverser la manière de s'inscrire dans la planification, que le COREPEM a fait partie des initiateurs du projet ZIP pour la définition des Zones d'Importance pour la Pêche. Ce projet, porté à l'échelle nationale par le CNPMM et s'appuyant notamment sur le GIS VALPENA, vise en effet à formaliser les zones indispensables pour la pérennité d'activités de pêche durables.

Les cartographies de résultats s'appuient sur différents indicateurs d'activités :

- La fréquentation des zones en nombre de navires ;
- La production et la dépendance socio-économique des producteurs mais aussi de l'ensemble de la filière aux zones de pêche ;
- Un indicateur retraçant la valeur environnementale des zones de pêche ;

Un indicateur composite d'importance des zones de pêche, combinant les différents critères économiques, sociaux et environnementaux pris en compte.



Synthèse des sources des données mobilisées

Le projet ZIP, mis en œuvre entre 2023 et 2024 par les équipes de l'UMR LETG et de la CMER de Nantes Universités ont permis de disposer de résultats mobilisables pour appuyer les positions professionnelles dans les processus de planification.

Débat public « la mer en débat »

Les résultats du projet ZIP ont notamment été mobilisés dans le cadre du débat public « la mer en débat », organisé pour l'Etat par le Commission Nationale du Débat Public. Ses objectifs ont été, selon la CNDP, « de permettre de débattre sur :

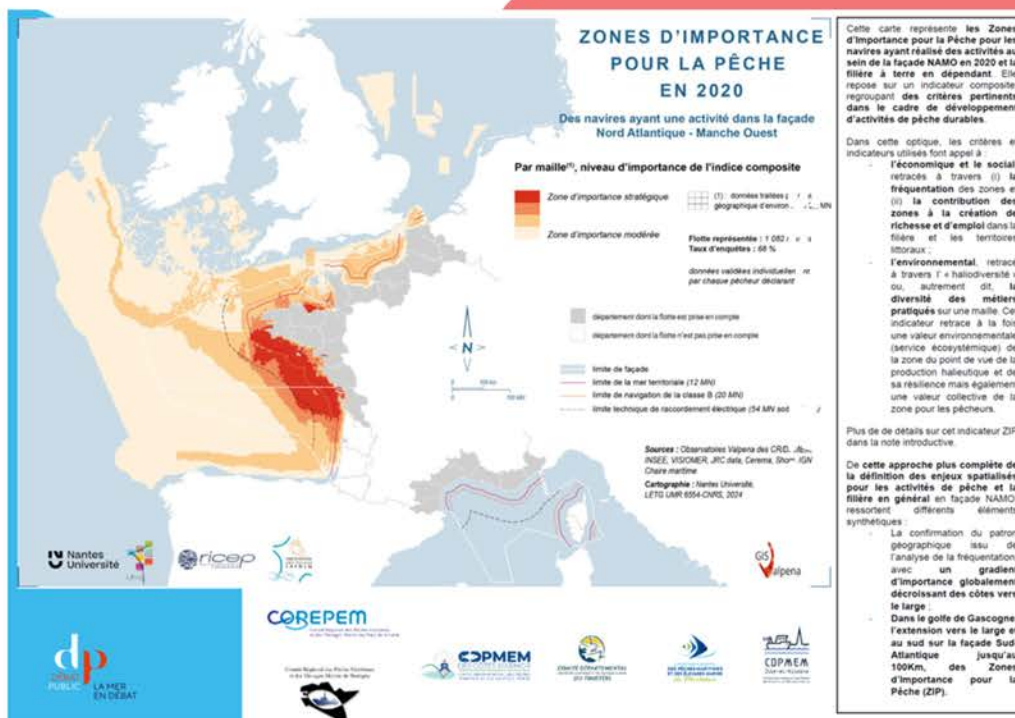
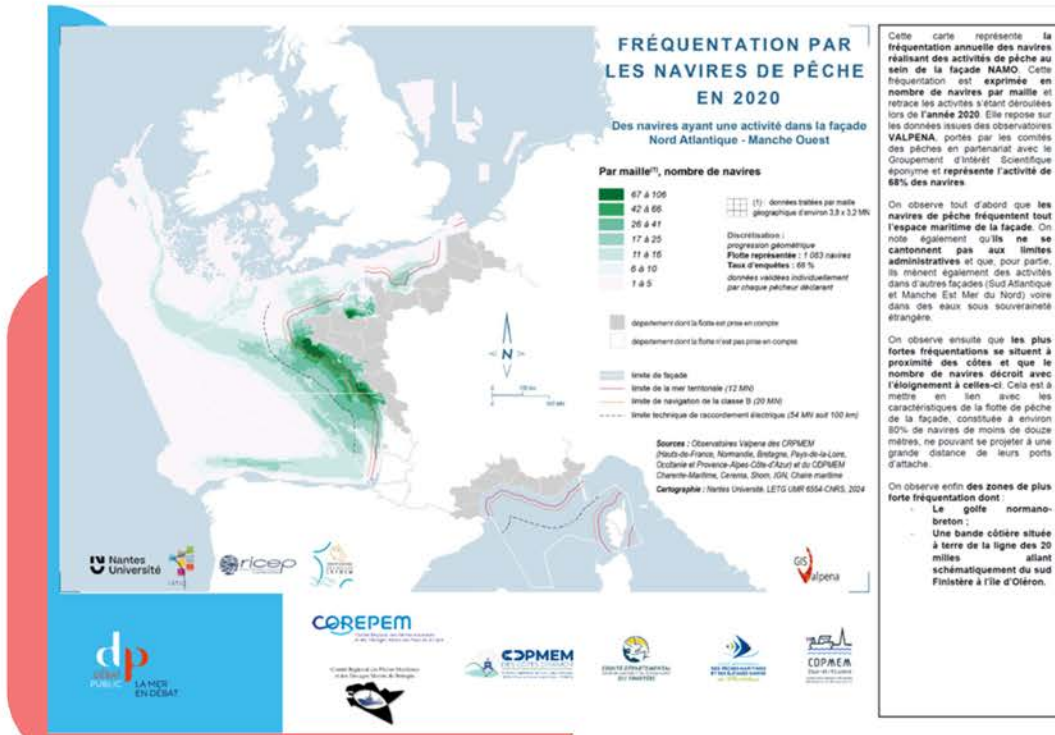
- les orientations et les objectifs de la planification maritime : c'est-à-dire, la façon dont les activités industrielles, de pêche, de production d'énergie, de transport, de loisirs et de tourisme, etc., vont cohabiter à l'horizon 2035 et 2050 ;
- les objectifs de protection de l'environnement et de la biodiversité marine ;
- les objectifs de développement de l'éolien en mer et les zones potentielles de nouveaux parcs ;
- les alternatives à l'éolien en mer. (Source : <https://www.debatpublic.fr/la-mer-en-debat>) »

Ce débat s'est déroulé entre décembre 2023 et mai 2024 et ciblait particulièrement la planification énergétique (éolien en mer à horizons 2035 et 2050) et environnementale (AMP). Le COREPEM, en cotravail avec les autres comités de la façade NAMO, a participé à ce débat par :

- Une participation et de nombreuses interventions dans les réunions publiques ;
- La participation et la réalisation d'interventions logues dans les ateliers thématiques du débat, notamment ceux en lien avec les usages et la sécurité en mer et l'environnement marin ;
- La rédaction et la signature de cahiers d'acteurs, exprimant les enjeux des pêcheurs ligériens et leurs positions sur les questions en débat. Deux cahiers d'acteurs ont été déposés, à la fois sur la façade NAMO (Bretagne – Pays de Loire) et sur la façade SA (Aquitaine). Ces cahiers d'acteurs ont été conjointement signés avec les autres comités des pêches concernés. Les cahiers d'acteurs sont accessibles sur le site du débat (Exemple : Le projet ZIP, mis en œuvre entre 2023 et 2024 par les équipes de l'UMR LETG et de la CMER de Nantes Universités ont permis de disposer de résultats mobilisables pour appuyer les positions professionnelles dans les processus de planification.)



Les cahiers d'acteurs et interventions ont permis d'utiliser les résultats du projet ZIP pour illustrer enjeux et positions de marins pêcheurs.

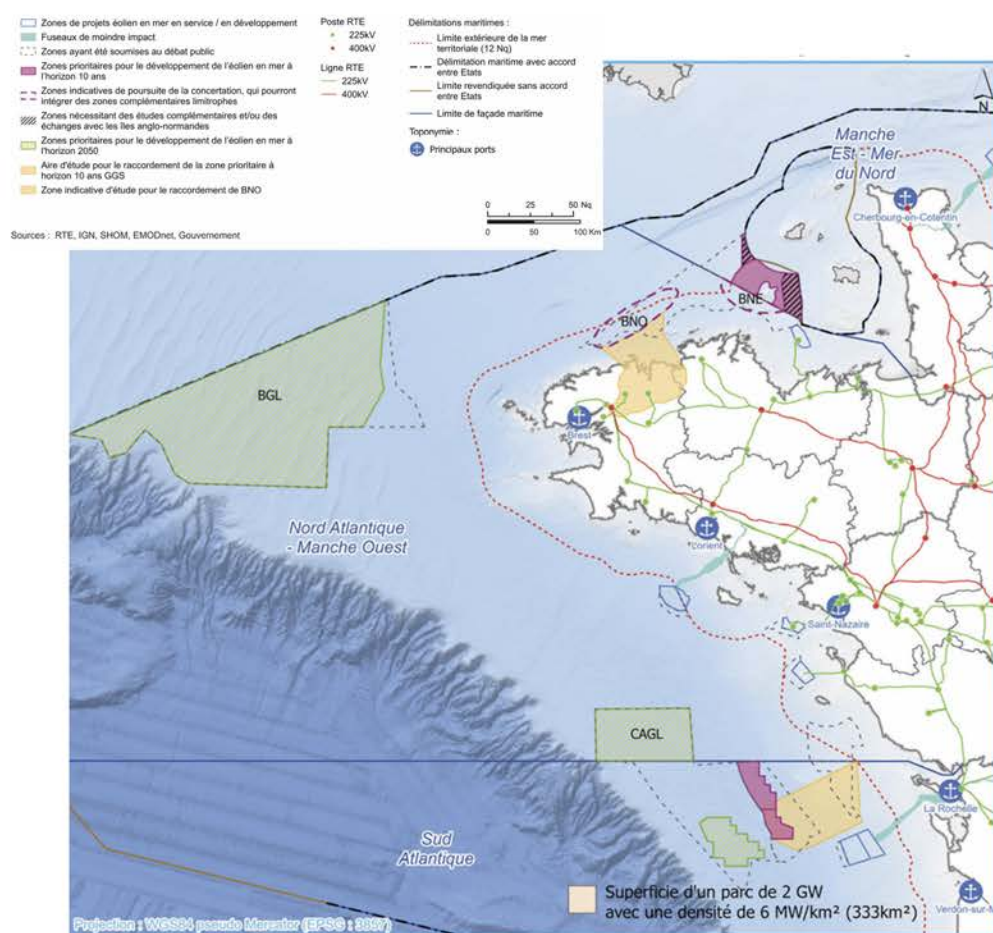


La mise à jour des Stratégies de Façades Maritimes (SFM)

La forte mobilisation des pêcheurs ligériens via le COREPEM (notamment) a permis d'éviter le déploiement de nouvelles zones d'éoliennes en mer dans certaines zones d'importance comme :

- L'extension du parc éolien du banc de Guérande
- L'extension du parc éolien du plateau des Bœufs
- Une vaste zone au large du sud-Vendée

Malgré ces évitements de zones d'importance, des zones dédiées à l'éolien en mer devraient être proposées au large de la Charente-Maritime, pour lesquelles une attention particulière devra être portée à l'évitement de détail des impacts sur la pêche.



Les résultats sont moins évidents à peser en termes de planification environnementale, la projection vers le déploiement des Zones de Protection Forte (ZPF) devant s'effectuer dans des temps plus longs et avec des implications au cas par cas pour la pêche.

Un travail de suivi en routine des instances traitant de planification maritime est effectué par le COREPEM autour du Conseil Maritime de Façade (CMF NAMO) et de sa commission permanente, de l'Assemblée Régionale Mer et Littoral du Conseil Régional des Pays de Loire et du groupe de travail Pêche et EMR du CMF Sud Atlantique. La mise à jour des Stratégies de Façades Maritimes sera actée en 2025-26.

VALPENA

L'Observatoire VALPENA en Pays de la Loire

Avec le risque croissant de mitage de leurs territoires de pêche lié à l'implantation de nouveaux usages et zonages en mer à partir des années 2010, les pêcheurs ligériens ont souhaité bénéficier d'une information géographique normalisée et incontestable, pouvant servir de base d'objectivation des enjeux pêche et ainsi mieux défendre l'intérêt des professionnels dans les démarches de partage de l'espace marin. C'est ainsi qu'est né le projet VALPENA (« éVALuation des activités de PEche au regard des Nouvelles Activités ») en 2010 sous l'impulsion du COREPEM, en partenariat avec l'Université de Nantes. Depuis 2012, ce dispositif a été étendu à d'autres régions et flottilles, fédérées au sein de la plate-forme scientifique et technique qu'est le groupement d'intérêt scientifique (« GIS VALPENA »). Il permet le suivi d'environ 3 950 navires, représentant plus de 90% de la flottille métropolitaine et plus de 90% de la valeur débarquée en halles à marée (chiffres 2020).

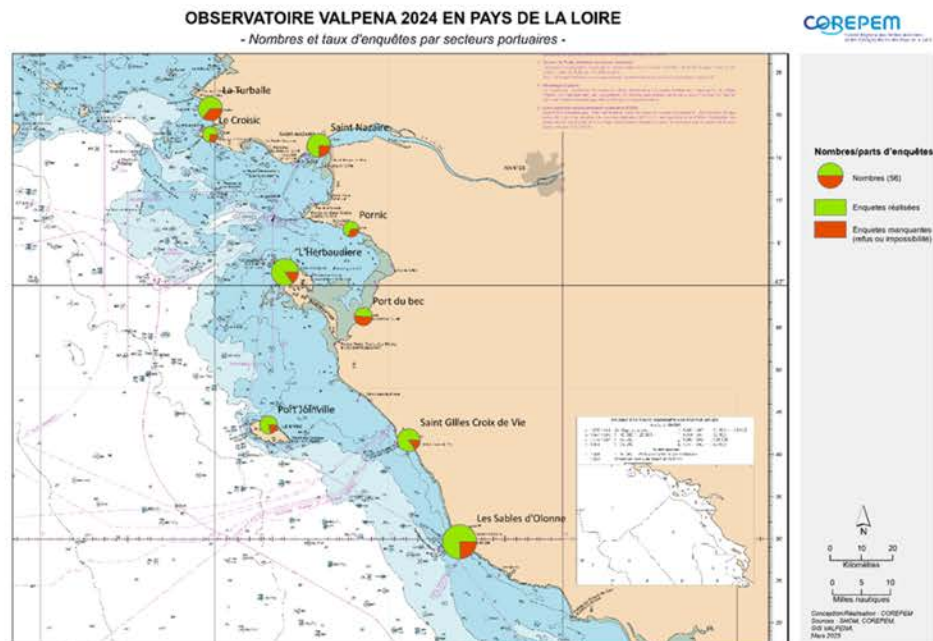
VALPENA recense des informations sur l'inscription spatiale et temporelle des stratégies de pêche des pêcheurs (zones de pêche, engins et espèces ciblées). Il fonctionne sur une logique déclarative par enquêtes auprès des capitaines et/ou armateurs de navires, pour retracer l'activité de pêche pratiquée l'année précédente.

En 2024, le COREPEM a mené une campagne d'enquêtes à visée exhaustive, c'est à dire auprès de l'ensemble des professionnels ligériens (Cf. logique d'alternance entre échantillonnage et exhaustivité (tous les trois ans)). Ces enquêtes ont permis de recueillir des informations sur les stratégies de pêche déployées en 2023. En ce sens, 302 capitaines et/ou armateurs ont accepté d'être enquêtés le long du littoral, de La Turballe à l'Aiguillon-sur-Mer. Le taux d'enquête s'est élevé à de plus de 80 %, garantissant une robuste représentativité de tous les secteurs et métiers de la pêche et démontrant l'ancrage de l'intérêt des pêcheurs pour ce processus d'observation réalisé par et pour eux. Suite aux restitutions individuelles déjà réalisées, des restitutions collectives se tiendront en 2025 dans les différents ports de la région afin de présenter et de valider les données en groupe.

Grâce à ces données, le COREPEM pourra optimiser l'information et la concertation des marins sur l'occurrence d'évènements sur leurs zones de pêche,

ou encore soutenir la capacité de diagnostic des problématiques en lien avec la pêche liées au partage de l'espace maritime (production d'analyses diverses orientées majoritairement vers des études d'impacts de l'implantation de parcs éoliens et de politiques environnementales).

Le COREPEM tient à remercier l'ensemble des marins pour leur mobilisation !



Le GIS VALPENA : plateforme scientifique et technique nationale

Le COREPEM a pleinement pris part aux travaux du GIS VALPENA, dont le président est également le Président du COREPEM. Au-delà des temps forts semestriels que sont les journées d'été et d'hiver, regroupant les membres et partenaires du GIS autour des Comités de direction et réunions techniques, se tiennent régulièrement des groupes de travail dont certains sont animés ou co-animés par des personnels COREPEM. Le COREPEM a ainsi participé aux travaux sur la mobilisation de données dans le cadre de sujets « environnement », la protection de la donnée VALPENA et à leur mise en conformité avec la Directive INSPIRE ou encore sur les suites du projet « Zones d'Importance pour la Pêche ».

Protection de la donnée VALPENA et à leur mise en conformité avec la Directive INSPIRE :
Le COREPEM a pris part aux travaux du GIS, en collaboration avec les Comités des pêches, dans le but de lancer une étude juridique sur l'accès à la donnée VALPENA et à sa protection. Suite aux sollicitations de plus en plus nombreuses, les structures professionnelles ont en effet souhaité identifier les leviers de protection et connaître, outre les obligations liées à la Directive INSPIRE, leurs obligations quant à la transmission des données collectées sur simple demande, et sous quel format.

Concernant la mise en conformité avec la Directive INSPIRE, le COREPEM a engagé, avec les autres Comités des pêches et le GIS, deux travaux :

- La mise en ligne sur le site du GIS des cartes du projet ZIP, illustrant les activités de pêche dans le cadre des cahiers d'acteurs du débat public « La mer en débat »,
- Le développement d'un outil cartographique dynamique permettant de visualiser les données VALPENA agrégées.

Les suites du projet ZIP :



Dans le contexte de révision des documents stratégiques de façade (DSF) et du débat public « La mer en débat », le projet ZIP avait permis d'apporter une première réponse aux enjeux de caractérisation des « zones d'importance pour la pêche » et de contrer le processus faisant de la pêche une variable d'ajustement dans l'occupation de l'espace maritime.

En 2024, le COREPEM a participé aux réunions nationales ayant pour but de définir les axes de travail d'une troisième phase du projet. Elle s'inscrit notamment dans une logique de prémunition d'éléments de défense et de langage par rapport à différents événements en lien avec les politiques environnementales internationales, européennes et nationales à venir.

Energies Marines Renouvelables

Projet éolien du Plateau des Bœufs

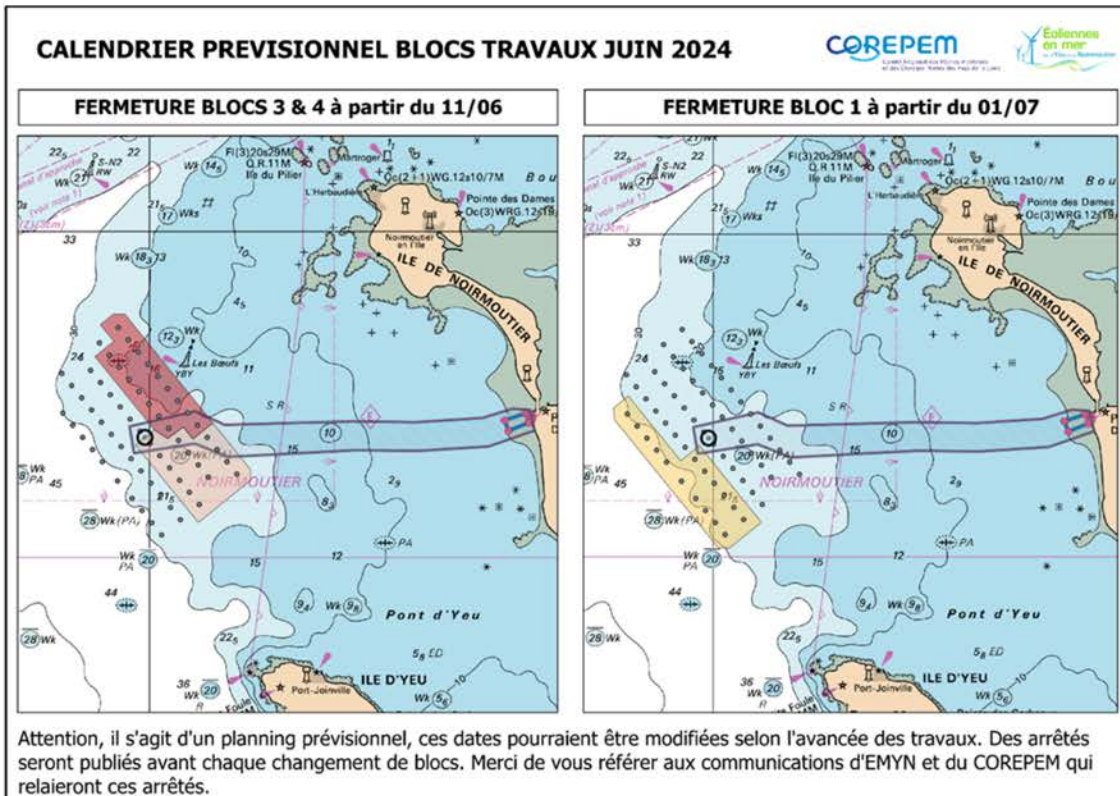
En 2024, les travaux de raccordement électrique (février 2024) et d'installation du parc éolien (mai 2024) ont débuté. Cette étape marque un tournant dans le projet avec la mise en place de zones de restriction de l'activité de pêche pour des raisons de sécurité maritime. Diverses opérations se sont déroulées durant cette première année de travaux : pose et ensouillage du câble qui relie le parc au continent, installation de la sous-station-électrique et des fondations des éoliennes.

Des mesures ont été mises en place afin de réduire les contraintes sur l'activité de pêche : autorisation de la pêche aux arts dormants dans certains blocs travaux et à certaines périodes selon l'activité sur site, financement d'AIS pour permettre la navigation dans la zone travaux, mise en place d'une route pour les navires de travaux en provenance de Saint-Nazaire afin de limiter les risques de casses de matériels...

Néanmoins une partie du site est restée fermée à la pêche et a eu un préjudice direct sur certaines entreprises de pêche. Des mesures compensatoires individuelles ont été mises en place afin de compenser le préjudice pour les navires les plus impactés.

En 2024, trois GT pêche se sont déroulés afin de fournir des informations sur l'avancée des travaux et discuter des conditions de cohabitation pendant les travaux.

Exemple de blocs ouverts à la pêche professionnelle aux arts dormants en juin 2024



Projet éolien du banc de Guérande

Ce projet mis en service à la fin de l'année 2022 suscite aujourd'hui moins d'activité pour l'anticipation de potentiels conflits d'usages avec les activités de pêche. L'activité est essentiellement tournée vers :

- La poursuite de la mise en place de bonnes pratiques entre professionnels actifs sur le plan d'eau, avec des échanges en GT entre capitaines de CTV (navires de transport des personnels de maintenance) et capitaines de navires de pêche ;
- Le partage d'un retour d'expérience général de l'implantation de ce projet dans le contexte local ;
- La participation à des projets de suivis scientifiques des effets du projet sur l'environnement.

À ce titre, le projet FISHOWF (et sa poursuite avec FISHOWF+), porté par France Energies Marines, représente un développement prometteur pour une meilleure connaissance des effets des ouvrages liés au parc et à son raccordement sur les individus de différentes espèces de poissons et de crustacés. En partenariat avec des pêcheurs locaux, qui réalisent les captures et contribuent à la maintenance des récepteurs, des poissons et crustacés sont en effet équipés d'émetteurs acoustiques permettant de suivre leurs déplacements sur le secteur.

SUIVI DE POISSONS & CRUSTACÉS

VOUS AVEZ TROUVÉ CE DISPOSITIF ?



Ceci est un **récepteur de télémétrie acoustique** utilisé pour étudier les déplacements de poissons et crustacés au sein de **parcs éoliens en mer**.





Vous avez **pêché ou trouvé un équipement semblable** au dispositif ci-contre ?

Notez la **date** et le **lieu**, **gardez le matériel** et **contactez France Energies Marines** :



fishowf@france-energies-marines.org
Tél. 02 98 49 98 69




CAMPAGNES DE MARQUAGE

requins/raies/crustacés

(dans le cadre d'une étude sur les déplacements des poissons et crustacés dans les parcs éoliens en mer)



requins
marquage interne dans le ventre (foussettes, émissiles, requin taupé)

homards
marquage externe sur le dos

raies
marquage externe sur la face dorsale et ventrale de l'aile (raie brunette, raie boécille)

Vous avez **pêché ou trouvé** un poisson/homard marqué ?

Notez la **date** et le **lieu de capture**, **remettez l'animal à l'eau** (s'il est vivant*) et **contactez France Energies Marines**.

*si l'animal est mort, conservez la marque acoustique et contactez-nous pour plus d'informations



fishowf@france-energies-marines.org
Tél. 02 98 49 98 69

FISHOWF



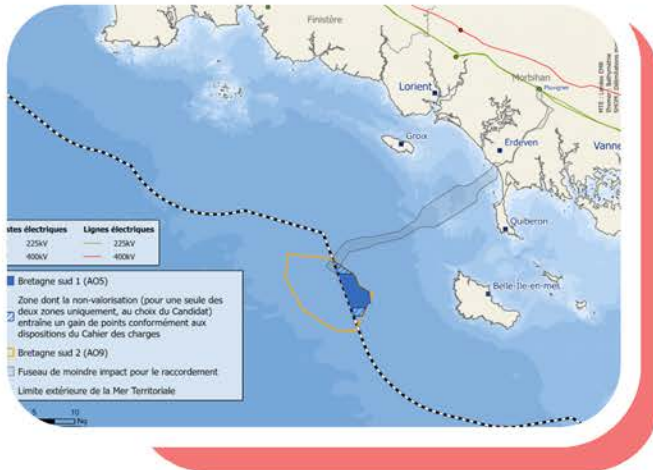
Objectif : observer s'il existe des effets d'attraction ou de répulsion selon les espèces et les types d'ouvrages, en lien avec de potentiels effets récifs ou effets de champs électro-magnétiques.

Plus d'informations sur : <https://www.france-energies-marines.org/projets/fishowf/>

Projets éoliens en mer au large d'autres régions

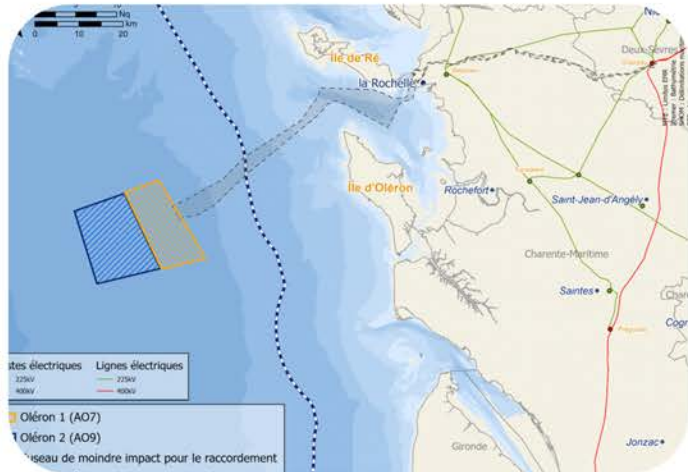
Les flottilles ligériennes opérant également sur des espaces hors de la mer territoriale des Pays de la Loire, elles sont concernées par d'autres projets sur lesquels le COREPEM opère un suivi et un relai d'informations auprès des marins.

C'est notamment le cas pour :



- Le projet éolien flottant au sud de la Bretagne, issu de l'appel d'offre n°5 de l'État. Ce projet, situé au large du Morbihan, sur le site de la barrière dans l'ouest de Belle-Île, avait été discuté en débat public l'année précédente et sera soumis à une probable extension dans un appel d'offre suivant. Il nécessite une attention particulière dans la mesure où il sera le premier parc commercial d'éoliennes flottantes dans le Golfe de Gascogne, posant de nombreuses nouvelles questions, notamment sur les sujets de cohabitation et de sécurité en mer. Le COREPEM agit, en deuxième rang derrière le CDPMEM56 et les autres comités bretons, pour la défense de l'intérêt des marins pêcheurs concernés (essentiellement basés à la Turballe).

- Le projet éolien Oléron 1, situé sur la marge occidentale du plateau des Chardonnières, et sa probable extension située à l'ouest concerne également des entreprises de pêche ligériennes (de différents ports en région et de différents métiers).



En 2024, le travail porté par le COREPEM suite au débat public de 2023 sur ce projet, a essentiellement consisté en une communication auprès des services de l'État des enjeux détaillés des activités de pêche sur ce territoire maritime, à la contribution à l'évolution du cahier des charges de l'appel d'offres dans l'objectif de favoriser la cohabitation future et dans des rounds de rencontres avec les consortiums, potentiellement porteurs d'offres à l'AO.



Concertation du public

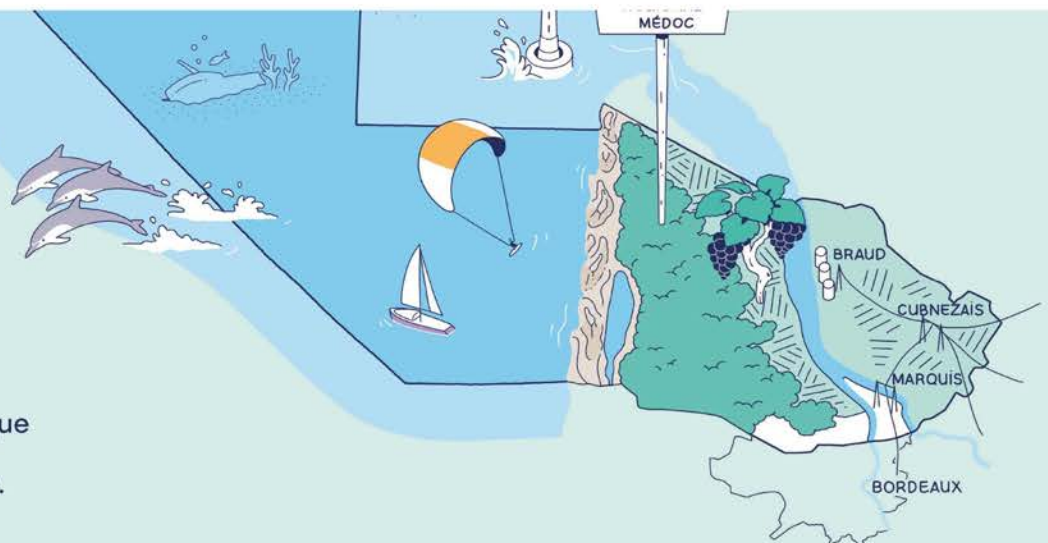
Projet de renforcement du réseau électrique GILA – RTE

2024 a également été une année où le projet de renforcement du réseau électrique du grand ouest, reliant la Gironde à la Loire-Atlantique (GILA), a été formulé dans ses grandes lignes par RTE. Si le travail de concertation à mener se déroulera plutôt à partir de 2025, de premières campagnes d'explorations géophysiques (acquisition de la bathymétrie et de la nature des fonds) en mer se sont tenues en 2024, imposant la mise en place de la démarche d'évitement et de réduction de leurs effets sur les activités de pêche. Le COREPEM a assuré, aux côtés des autres comités concernés, des actions très « amont » sur ces campagnes (segmentation des tracés en blocs successifs, participation à l'établissement des règles de sécurité, etc.) mais a également participé à leur bon déroulé en mer, en lien avec les marins mais aussi les officiers de liaison pêche missionnés sur ces campagnes.

RTE, le réseau de transport d'électricité en France, accompagne la transition énergétique de la façade atlantique, en permettant le raccordement de futurs parcs éoliens en mer et en améliorant les capacités d'échanges d'électricité.

Comment ?

En créant un nouvel axe électrique sous-marin et souterrain entre la Gironde et la Loire-Atlantique.



Scannez le QR Code pour obtenir plus d'informations sur le projet et les rencontres avec le public, et accédez à l'espace de concertation participatif pour partager votre avis. www.rte-france.com/gila

PÊCHERIES ET RESSOURCES

Des pêcheurs responsables et impliqués dans la gestion des pêcheries et le respect de la réglementation

Renforcer la coopération avec les scientifiques dans un souci de co-expertise

Renforcer notre action de lobbying auprès des décideurs nationaux et européens

Engager des actions de filière au bénéfice des territoires



Gestion des pêcheries

Instruction et attribution des licences régionales



	Nombre de licences demandées	Contingent	Nombre de licences délivrées
Pêche à Pied Vendée (tous timbres confondus)	264	contingent par timbre	204
Pêche à Pied Loire-Atlantique (tous timbres confondus)	284	contingent par timbre	225
Coquilles St Jacques en gisements classés PDL	24	71	24
Nasse à poissons	67	65	64
Crevettes grises	37	65	37
Patagos Île d'Yeu	3	3	3
Vénus en baie de Bourgneuf	2	4	2
Moules en baie de Bourgneuf	1	4	1
Senne Danoise	10	10	10
Coquillages en estuaire externe de la Loire	9	11	9
Pétoncles en baie de Bourgneuf	3	4	3

Marquage langouste rouge

La langouste rouge (*Palinurus elephas*) est pêchée par les marins-pêcheurs français depuis le 19^{ème} siècle. Les volumes débarqués ont fortement chuté depuis la fin de la seconde guerre mondiale passant de 2500 tonnes en 1950 à 20 tonnes en 2015. Il y a un peu plus de 10 ans, les professionnels ont souhaité inverser la tendance en posant les bases d'un plan de gestion pour la reconquête de la langouste rouge. Des mesures successives ont ainsi été mises en oeuvre à l'initiative de la profession :

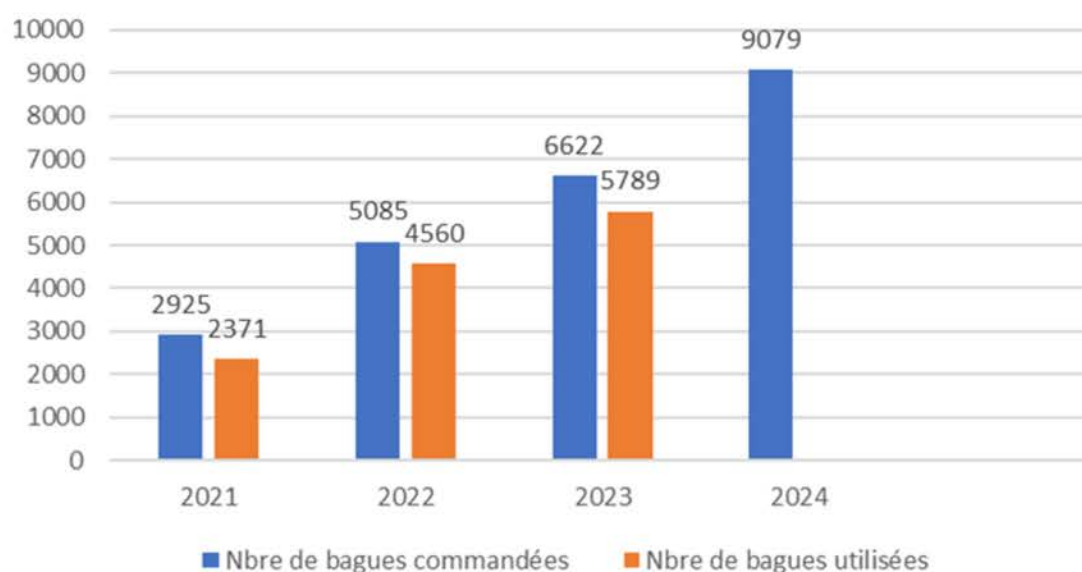


Augmentation de la taille minimale de capture en 2010, 3 mois de fermeture de pêche de janvier à fin mars en 2011, interdiction de débarquement de femelles grainées en 2016. Aujourd'hui, la ressource montre des signes positifs et la production est en hausse. Cette évolution encourageante doit néanmoins s'accompagner d'un suivi particulier afin d'encadrer la pêche, d'autant que la langouste est une espèce à croissance lente : elle atteint la taille commerciale au bout de 7 ans.

Dans cet objectif le baguage systématique des débarquements a été mis en place au niveau national en 2021 afin d'évaluer plus finement les débarquements de langouste rouge.

Depuis 2021, les marins-pêcheurs se fournissent en bagues auprès du COREPEM. Le comité est en charge du suivi des commandes de bagues. Depuis le lancement de la mesure, les commandes sont en nette augmentation chaque année (cf. graphique ci-dessous).

Nombre de bagues commandées et utilisées par an



Les fileyeurs de l'Herbaudière et de l'île d'Yeu sont les principaux producteurs de langoustes en région.

Programme Homard

Porteur COREPEM

Partenaires IFREMER, EDF RENOUVELABLES

Financier EDF RENOUVELABLES

L'année 2024 a été marquée par une réflexion sur la réorientation du programme lancé en 2015 dont l'objectif initial consistait à améliorer les connaissances sur le stock se situant autour du Banc de Guérande. Cette pause s'explique par (i) le fait que les principaux enseignements de l'action de marquage-recapture sont désormais connus et (ii) que des inquiétudes croissantes ont été relatées par les professionnels au sujet de la diminution des captures de homard.

En mai 2024, le sujet a été discuté avec les professionnels lors d'une réunion de la Commission locale portuaire du Croisic. Cette réunion a permis (i) de confirmer le non-renouvellement du marquage-recapture pour l'année 2024, (ii) de vérifier les inquiétudes des professionnels sur la ressource et (iii) de nous assurer de leur volonté de réorienter l'action de marquage-recapture vers une action de soutien à la ressource. Il a ainsi été convenu de réunir à nouveau les professionnels en septembre 2024 dans le cadre d'un groupe de travail dédié en présence d'EDF Renouvelables et de l'IFREMER dans l'objectif de poser les bases de la réorientation du programme.

Lors de ce groupe de travail, différentes mesures de soutien à la ressource ont été présentées et discutées. Afin de s'assurer de l'efficacité et de la pertinence de la mesure au regard du stock, il a été proposé de mettre en place un plan d'action en quatre étapes sur l'année 2025 :

1. Caractériser la diminution des captures
2. Identifier les causes probables de la diminution des captures
3. Recenser les actions de soutien de la ressource possibles
4. Mettre en place ces actions

Cette dernière phase consistera à animer la mise en œuvre des mesures via un travail de terrain. Fin 2024, un stagiaire a été identifié pour participer à la réorientation du programme. Cette personne sera basée au Croisic afin d'animer le projet au niveau local et de faciliter les interventions sur le terrain



Gardes-jurés : un travail soutenu sur la palourde

Les quatre gardes-jurés employés par le COREPEM ont pour mission de veiller au respect des réglementations de la pêche à pied professionnelle et de loisir, dans l'objectif de faire respecter les mesures mises en place pour préserver la ressource et les activités.

À pied, en navire, en voiture et de tout temps, ils parcourent en uniforme le littoral des Pays de la Loire, à la rencontre des pêcheurs à pied professionnels et de loisir qu'ils sensibilisent sur la réglementation et les bonnes pratiques. Assermentés, ils peuvent également verbaliser les contrevenants.

Constamment sur le terrain, ils sont en relation avec les pêcheurs et les services de collectivités locales et de l'État (Police, gendarmerie, ...) et font remonter des problématiques particulières (mortalité, récolte inhabituelle, problèmes d'affichages, etc.).



En 2024, le travail a été particulièrement soutenu sur la palourde. Les gardes-jurés de Vendée ont consacré une partie importante de leurs actions de contrôle sur le Gois, auprès des pêcheurs professionnels et de loisir, venus nombreux cette année pêcher la palourde vendéenne.

Les gardes-jurés de la Loire-Atlantique, en plus de leurs missions habituelles, ont également veillé au respect des nouvelles règles instituées sur le secteur de Saint Brévin où les palourdes étaient également très abondantes (voir aussi page 54).



PELAGIR

Porteur COREPEM

Partenaires OP Vendée, OP Les Pêcheurs de Bretagne, UAPF

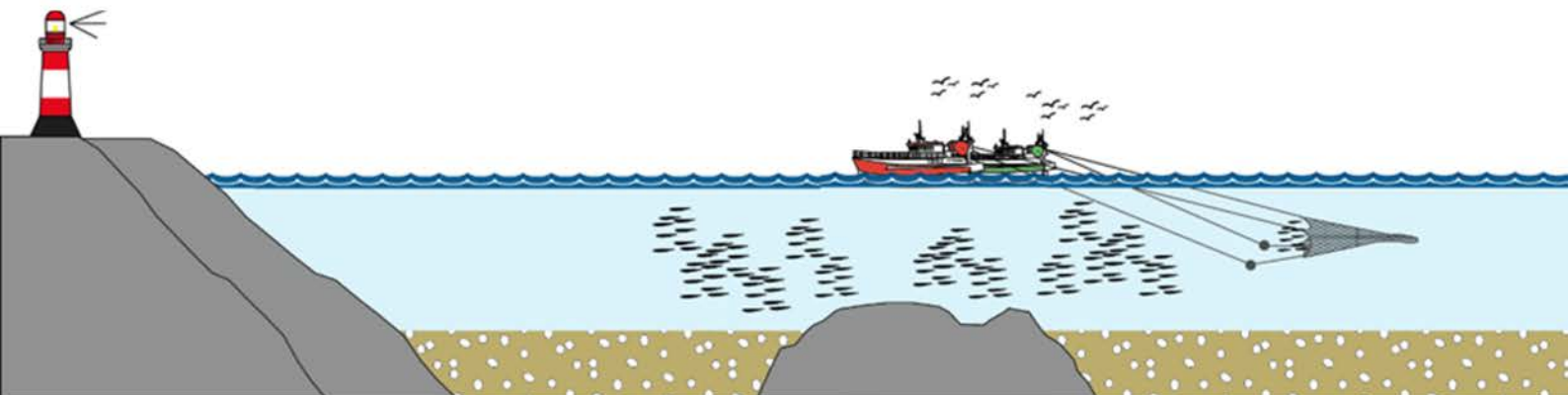
Financier Région des Pays de la Loire

Le chalutage pélagique est une technique de pêche relativement récente qui a été développée par des scientifiques et des pêcheurs dans la région à partir de la fin des années 1970. Aujourd'hui, la pratique du chalutage pélagique concerne près de 16% des navires de la flotte de pêche ligérienne (COREPEM, 2018) et représente une flottille régionale incontournable. Depuis plusieurs années, de nouvelles difficultés réglementaires combinées à une image dégradée du métier dans l'opinion publique semblent remettre une nouvelle fois en question son avenir. Le projet PELÂGIR vise à caractériser la flottille pélagique afin de se projeter collectivement sur les évolutions futures en poursuivant les réflexions autour des enjeux et à élaborer des outils de communication autour de ce métier.

En conclusion de ce projet, les posters et dépliants produits en 2023 pour valoriser et communiquer sur les résultats de ce projet ont été édités et distribués début 2024 dans les ports concernés et auprès des partenaires.



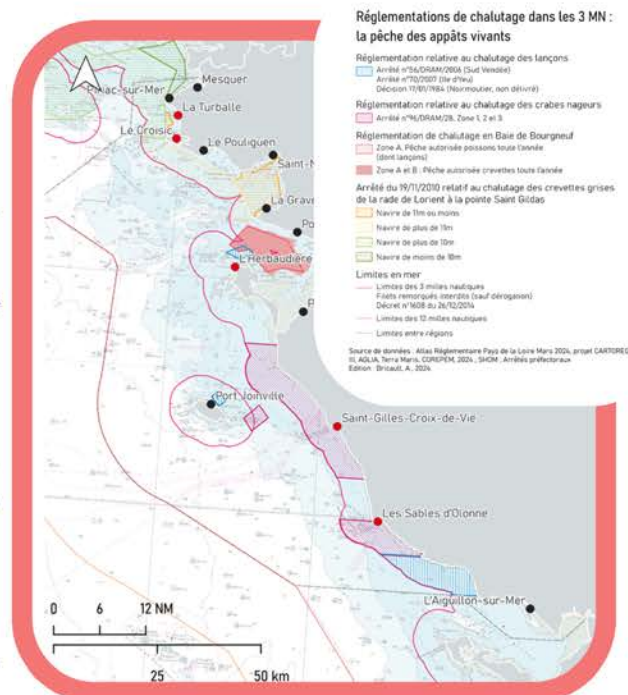
© P. Stefanaggi



Modernisation de la réglementation Pêche côtière

Porteur **COREPEM**
Financier **EDF Renewelables**

Parmi les 380 navires de pêche professionnelle immatriculés en région Pays de la Loire, la majorité d'entre eux pratique une pêche dite côtière, caractérisée par des marées allant d'une à deux journées et se déroulant à proximité de la côte, essentiellement dans la bande des 3 milles. Cette activité de pêche y est organisée selon un certain nombre de règles qui ont été définies au fil de l'eau sur plusieurs décennies, et sur la base de considérations essentiellement liées à des enjeux de conservation de la ressource et des habitats ainsi qu'à la cohabitation entre les différents métiers à la pêche. Souvent dérogoire au regard de l'interdiction de chalutage dans les 3 milles, cette réglementation, ancienne et peu lisible, nécessite aujourd'hui d'être revue, en tenant compte notamment de l'évolution des pratiques de pêche et de la mise en œuvre plus récente de politiques environnementales (sites Natura 2000, Parc marin, évaluation de l'incidence des activités...).



Suite à un pré-diagnostic réalisé en 2023, le COREPEM a souhaité débiter ces travaux de modernisation par la révision des textes afférents à la pêche des appâts (crabes nageurs et lançons), une ressource sur laquelle repose toute l'activité des ligneurs de la région. L'année 2024 a ainsi été consacrée à la réalisation du diagnostic, à sa validation puis au recueil des demandes d'évolution souhaitées par la profession.

Réalisé par Anaïs BRICAULT, stagiaire au COREPEM de mars à août 2024 puis prolongée en CDD jusqu'à début novembre de la même année, ce diagnostic a été marqué par :

- le développement d'une approche multi-critères afin de circonscrire la flotte de référence ;
- la segmentation de la population de référence ;
- la caractérisation de l'activité via la réalisation d'entretiens complémentaires ;
- la rédaction d'un document de synthèse basé notamment sur une approche cartographique.

Ce diagnostic a par la suite été validé par les professionnels au cours de réunions portuaires qui ont eu lieu aux mois de septembre et d'octobre 2024. Il a ensuite été présenté à la DIRM NAMO au cours d'une réunion dédiée.

Ces réunions portuaires ont également été mises à profit pour recenser les demandes d'évolution de la réglementation par rapport à l'existant.

Ces demandes ont été traitées à l'échelle de la région puis représentées sous forme cartographique au sein d'une note dédiée qui constitue le principal livrable du travail réalisé en 2024.

S'agissant des perspectives pour l'année 2025, le premier semestre sera consacré à des échanges avec la DIRM sur la base de cette note et notamment à l'identification des « points durs » qui nécessiteront une attention particulière voire probablement des études complémentaires.

Les échanges devraient s'ouvrir progressivement à d'autres interlocuteurs comme l'Ifremer et l'OFB dont les avis seront nécessairement demandés avant toute évolution.

Dans l'idéal, les cahiers des charges de ces études seront rédigés d'ici fin 2025 afin de les mettre en œuvre à partir de début 2026.

Appui à la transition VisioCaptures

Avec la révision du Règlement Contrôle, dont la mise en œuvre interviendra en 2028, les déclarations de capture des navires dont la taille est inférieure à 12 mètres sont amenées à changer de format, passant du papier (fiche de pêche, journal de pêche papier) au format numérique.

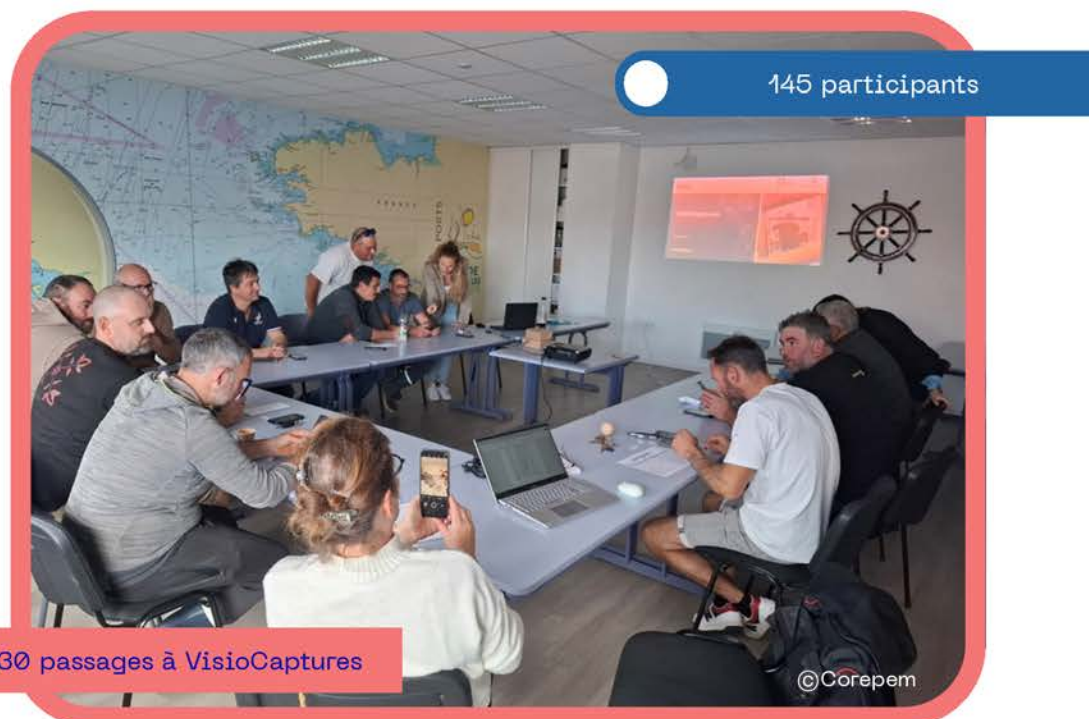
Les quelques 318 professionnels concernés devront donc, selon un échéancier, déclarer progressivement leurs captures via l'application VisioCaptures, développée par FranceAgriMer.

Bien que les bénéfices attendus sont nombreux (fiabilité, retour statistique individuel, traçabilité, simplicité...), la transition est une période sensible qu'il convient de ne pas rater. Pour cela, le cabinet Consult'Océan a été mandaté par FranceAgriMer pour accompagner au mieux les professionnels via notamment l'animation de formations dédiées directement dans les ports.

Le COREPEM assure ici la planification des formations et l'information aux professionnels en lien avec les services des DMLs 44 et 85.

En 2024, 8 formations ont été organisées dans les principaux ports :

10/10/2024 : Saint Gilles Croix de Vie; 17/10/2024 : Cordemais; 17/10/2024 : Saint Nazaire;
18/10/2024 : La Turballe; 23/10/2024 : Beauvoir Sur Mer; 23/10/2024 : L'Herbaudière;
24/10/2024 : L'Aiguillon-sur-Mer; 25/10/2024 : Les Sables d'Olonne



En 2025, l'ensemble des 149 civeliers devront passer à la télédéclaration avant le début de la campagne de pêche 2025-2026. Une autre session de formation sera très probablement organisée alors pour poursuivre la transition.

Pêche à pied professionnelle des palourdes de St Brévin



Source : www.atlas-sanitaire-coquillages.fr

Historiquement, l'arrivée de petites palourdes sur la côte de Saint-Brévin-Les-Pins n'est pas aussi régulière que sur d'autres secteurs. Ce coquillage peut donc y faire défaut pendant plusieurs années, puis abonder généreusement. Dans le passé, les pics d'abondance y ont été constatés autour de l'année 2003, puis de l'année 2008 et, bonne nouvelle, depuis 2023.

Le COREPEM a donc confirmé ces nouvelles potentialités, puis demandé pour les pêcheurs à pied professionnels l'autorisation de récolter ce coquillage en 2024, par la remise en route du suivi sanitaire de ce "gisement à éclipse" par l'administration (DDTM/DML).

Concernant le libre accès, le nombre de pêcheurs professionnels de palourdes est strictement limité à 60 sur l'ensemble du département via les licences gérées par le COREPEM. Sur le terrain, la fréquentation réelle est variable et atteint rarement ce maximum.

Les pêcheurs à pied professionnels ont décidé d'ajouter des mesures d'encadrement adaptées pour une pêche raisonnée de ces palourdes, mises en oeuvre dès l'automne 2024 par le COREPEM en lien avec l'administration :

Engins

La détention et l'usage des engins les plus performants comme la drague à main est interdite. Un bac percé de trous d'un diamètre de 26 mm minimum est obligatoire pour calibrer sur le lieu de la capture, afin de respecter strictement la taille minimale.



Quantités

Le quota de pêche de palourdes par jour et par pêcheur est fixé à 80 kg maximum.

Calendrier

La pêche à pied y est autorisée lorsque la somme des coefficients des 2 marées du jour est supérieure au moins à 150, soit de 7 à 15 jours maximum par mois environ. La pêche y est autorisée une seule fois par jour, 1h30 avant et 1h00 après l'horaire de basse mer.

Suivi

Afin de faciliter le contrôle, la remontée à pied avec les produits de la pêche est autorisée uniquement à une seule sortie du gisement.

Les gardes-jurés du COREPEM et les agents de contrôle de l'État surveillent fréquemment ce secteur.

L'évolution des captures est suivie pour pouvoir adapter si besoin l'encadrement, et poursuivre l'objectif d'une pêche professionnelle équilibrée, pour le respect de la ressource et de l'environnement.

NOURDEM



Derrière l'acronyme NOURDEM peu transparent se cache un projet mené au long cours par l'Ifremer pour améliorer les connaissances disponibles sur les peuplements de 3 grands estuaires français : la Gironde, la Seine et la Loire.

Comment ? En renouvelant chaque année selon un protocole précis une campagne de chalutage à partir d'un navire de pêche professionnel, en l'occurrence le navire MALOA pour l'année 2024. À son bord, en plus du patron-armateur Vincent COCAUD, 3 scientifiques de l'Ifremer et une personne du COREPEM réalisent l'échantillonnage des captures.

En Loire, cette campagne a lieu depuis 2016 au printemps et concerne la réalisation de 60 à 75 traits de chalut d'une durée de 15 minutes chacun. Les captures sont ensuite triées, identifiées, mesurées et pesées.

Ce suivi a montré que la diversité faunistique de la Loire s'élève à 132 espèces au total contre 117 en Seine et 107 en Gironde. Parmi elles, 26 constituent le socle du peuplement. Dans cet estuaire, c'est le bar européen qui est l'espèce la plus fréquente, suivi de la sole commune. Viennent ensuite l'anchois commun, le sprat, le crabe vert et le flet.

Les nombreux résultats de ce projet sont valorisés à différents niveaux : en plus de constituer une source d'information importante à l'échelle locale et nationale, les résultats contribuent directement à évaluer l'abondance du bar à l'échelle européenne et à définir les droits à produire qui en découlent. Et plus la série s'allonge, plus elle a de valeur dans l'évaluation de la ressource en bar.

Déplacement à Bruxelles d'une délégation de professionnels ligériens

Les 20 et 21 juin 2024, une délégation ligérienne de professionnels et de représentants s'est rendue à Bruxelles dans l'objectif de sensibiliser différents acteurs européens et en particulier les services de la DG MARE aux conséquences et aux risques des nouvelles mesures restrictives à l'encontre de la pêche civelière, en l'occurrence la réduction drastique du nombre de jours autorisés pour pêcher la civelle.

Ainsi, dans les grandes lignes et au travers de ces rencontres, la délégation a pu :

- faire valoir l'ensemble des travaux et actions menés en région depuis la mise en place du Plan de gestion en 2010 ;
- rappeler le cadre réglementaire qui s'applique déjà à la pêche (dont une partie a été définie par la profession elle-même) ;
- faire part de ses observations sur l'évolution positive de la ressource et les lacunes dans le système de suivi actuellement utilisé par le CIEM ;
- faire savoir son incompréhension des mesures prises, alerter sur les risques de déstabilisation de la filière et tenter d'évaluer les marges de manœuvre laissées par la Commission européenne pour appliquer ces mesures ;
- échanger sur le déficit de demande en repeuplement et réfléchir aux leviers à activer pour fluidifier ce marché ;
- rappeler son engagement à l'encontre des filières illégales et notre volonté à travailler à l'amélioration du système de traçabilité à l'échelle européenne.

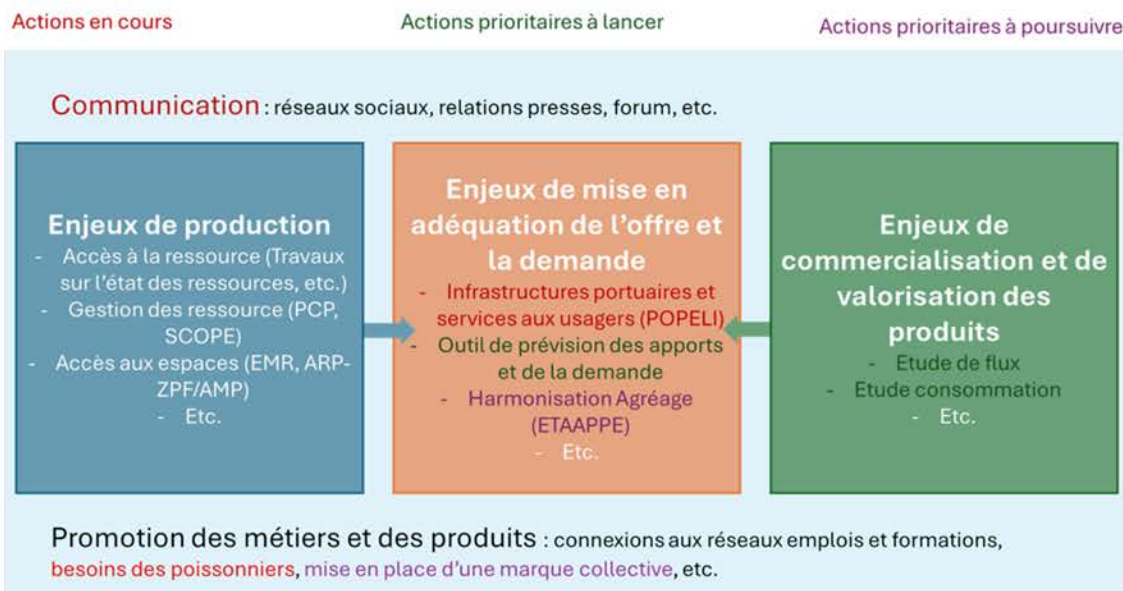
Outre ces rencontres autour de la civelle, la délégation a pu visiter Experience Europe, un centre d'exposition consacré à la Commission européenne, ainsi que le Parlement européen, dans l'objectif général de mieux comprendre le fonctionnement des institutions européennes. Ce déplacement a été organisé par le bureau de la Région des Pays de la Loire basé à Bruxelles qui, en plus de pouvoir accueillir des délégations régionales, assure une veille sur des sujets à enjeu.



Contrat de filière

Depuis sa création en fin d'année 2020, le COREPEM travaille en étroite collaboration avec les représentants de LOFP et son équipe technique. Réunissant les principaux maillons de la filière des produits de la pêche en Pays de la Loire, les travaux sont essentiellement centrés sur des projets collectifs répondant à des besoins partagés des producteurs, des acheteurs et des halles à marée. Cet outil de dialogue permet aux acteurs qui se croisent chaque jour sous les halles à marées mais qui se côtoient finalement peu, de dialoguer, d'échanger autour de leurs enjeux respectifs et de construire des actions susceptibles d'améliorer la visibilité et résilience de la filière. Trois principaux axes de travail sont développés depuis 2020 :

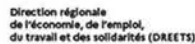
- Des actions dédiées aux enjeux de mise en marché et de commercialisation des produits de la mer avec un travail d'harmonisation entre les différentes places portuaires et la définition d'un référentiel Espèce Calibre Présentation Fraicheur unique à l'échelle de la région dont le déploiement sur le terrain reste encore à poursuivre et consolider. La construction d'un cahier des charges partagés pour les outils de vente en halles à marée a également été produit par LOFP ;
- Des actions relatives aux enjeux portuaires avec une place prépondérante de LOFP dans le projet POPELI présenté par ailleurs. En tant qu'usagers, les membres producteurs et acheteurs de LOFP entendent prendre une place incontournable dans les discussions et décisions relatives aux investissements dans les outils de vente. En tant que financeurs et utilisateurs de ces infrastructures, les acteurs de l'amont et de l'aval relèvent l'importance d'équilibrer économiquement les outils afin de réguler au mieux le niveau de taxation visant le financement des différents services ;
- Des actions de communication visant à donner de la visibilité à la structure et à ses travaux ainsi qu'à l'ensemble de la filière et des produits de la pêche ligérienne.



Une part importante du travail du COREPEM pour le compte LOFP en 2024 relève de l'animation du travail relatif au déploiement du projet de contrat de filière en plan d'actions.

PARTENAIRES

Le COREPEM remercie ses partenaires



- AAPPED : Association Agréée des Pêcheurs Professionnels en Eau Douce
- AAP : Appel à projets
- ACAV : Armement Coopératif Artisanal Vendéen
- AMI : Appel à Manifestation d'Intérêt
- AMP : Aire Marine Protégée
- ARA France : Association pour le Repeuplement de l'Anguille en France
- CLP : Commission Locale Portuaire
- CIEM : Conseil International pour l'Exploitation de la Mer
- CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- COPIL : COmité de PILOTage
- COREPEM : COmité REgional des Pêches maritimes et des Elevages Marins des Pays de la Loire
- CPO : Cotisation Professionnelle Obligatoire
- CNPMEM : Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- CRPMEM : Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins
- DIRM NAMO : Direction Interrégionale de la Mer Nord Atlantique Manche Ouest
- DEB : Direction de l'Eau et de la Biodiversité
- DGAMPA : Direction Générale des Affaires Maritimes de la Pêche et de l'Aquaculture
- DPMA : Direction des pêches maritimes et de l'aquaculture
- DREETS : Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
- DSN : Déclaration Sociale Nominative
- FEAMP : Fond Européen pour les Affaires Maritimes et la Pêche
- FFP : France Filière Pêche
- FORSEMES : FORmation, SEcurité, promotion des Métiers, Economie, emploi et Social
- GIS : Groupement d'Intérêt Scientifique
- GT : Groupe de Travail
- IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer
- IMP : Institut Maritime des Préventions
- LOFP : Loire Océan Filière Pêche
- MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation
- OFB : Office Français de la Biodiversité
- OP Vendée : Organisation de Producteurs Vendée
- OPPAN : Organisation de Producteurs des Pêcheurs Artisans de Noirmoutier
- PACA : Provence Alpes Côte d'Azur
- PàP : Pêcheur à Pied
- PDL : Pays De la Loire
- PNM EGMP : Parc Naturel Marin « Estuaire de la Gironde et Mer des Pertuis »
- PRPM : Prévention des Risques Professionnels Maritime
- REGEMAP : RENouvellement des GÉNérations de MARins Pêcheurs en région Pays de la Loire
- RIC : Réseau Inter Criées
- RTE : Réseau de Transport d'Électricité
- SMIDAP : Syndicat MIXte pour le Développement de l'Aquaculture et de la Pêche en Pays de Loire
- VALPENA : éVALuation des activités de PÊche au regard des Nouvelles Activités
- VMS : Voice Messaging System

COREPEM

1 rue Des Gréeurs
85100 LES SABLES D'OLONNE

Tél. : 02.51.96.15.67

corepem@corepem.fr

Siret : 442 954 400 00028

www.corepem.fr

